



# Bilan fin-contrat

## Bilan technico-financière

**Janvier 2025**



## Table des matières

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 1.     | Rappel du contexte .....                                       | 4  |
| 1.1.   | Présentation de la nappe de Dijon Sud .....                    | 4  |
| 1.2.   | Historique de la démarche .....                                | 6  |
| 1.3.   | Les objectifs et synthèse du programme d'actions .....         | 6  |
| 1.4.   | Composition de l'InterCLE en 2024.....                         | 7  |
| 1.5.   | Pilotage et animation .....                                    | 8  |
| 2.     | Bilan technico-financier .....                                 | 9  |
| 2.1.   | Volet 1 : Gestion locale de l'eau .....                        | 10 |
| 2.1.1. | État d'avancement général.....                                 | 10 |
| 2.1.2. | Bilan technique.....   | 11 |
| 2.1.3. | Bilan financier .....  | 24 |
| 2.2.   | Volet 2 : Préserver quantitativement la ressource en eau ..... | 25 |
| 2.2.1. | État d'avancement général.....                                 | 25 |
| 2.2.2. | Bilan technique.....   | 26 |
| 2.2.3. | Bilan financier .....  | 40 |
| 2.3.   | Volet 3 : Améliorer la qualité des eaux brutes .....           | 41 |
| 2.3.1. | État d'avancement général.....                                 | 41 |
| 2.3.2. | Bilan technique.....   | 42 |
| 2.3.3. | Bilan financier .....  | 48 |
| 2.4.   | Bilan global.....  | 48 |
| 2.4.1. | Bilan technique.....   | 48 |
| 2.4.2. | Bilan financier .....  | 51 |
| 3.     | Évaluation des actions réalisées.....                          | 55 |
| 4.     | Conclusion .....   | 62 |

---

## Préambule

---

Le contrat de la nappe de Dijon Sud signé le 30 novembre 2022 a pris fin le 31 décembre 2024.

Aujourd'hui, un bilan doit être fait sur les actions engagées sur les 3 dernières années.

Le bilan technico-financier de fin de contrat est rédigé par la chargée de missions de l'InterCLE Vouge/Ouche.

Le but de cette action (ANIM. 1.1.2) est :

- d'évaluer le nombre d'actions terminées et éventuellement réorienter les actions non réalisées dans le cadre d'un futur contrat ;
- d'évaluer la pertinence et l'efficacité du contrat en vue de la rédaction d'un futur contrat.

**Le présent document fait état du bilan technique et financier du contrat de nappe (2022-2024)**, en présentant les actions réalisées, les dépenses engagées et les suivis d'indicateurs.

Le bilan de fin de contrat présenté dans ce rapport est un constat dont la finalité est multiple :

- Réaliser un bilan technique et financier de la première partie du contrat de nappe ;
- Vérifier que les objectifs ont été atteints ;
- Identifier les actions réalisées et leurs impacts ;
- Analyser les indicateurs de suivi des actions ;
- Analyser le programme d'action et les plans de financement.

La réussite de ce contrat est déterminée par l'engagement mutuel de la multitude des acteurs :

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) ;
- 2 EPCI (Dijon Métropole ainsi que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges) ;
- 2 syndicats de rivière (Syndicat de Bassin versant de la Vouge et Syndicat de Bassin versant de l'Ouche) ;
- La Chambre d'Agriculture du département de la Côte-d'Or ;
- 1 entreprise (SNCF) ;
- Le Conseil Départemental de Côte d'Or ;
- Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté ;
- France Nature Environnement 21 ;
- UFC – Que choisir
- Avec l'appui des services déconcentrés de l'État (DDT 21, ARS UD21 et DREAL Bourgogne-Franche-Comté).

L'InterCLE Vouge/Ouche, instance coordinatrice et de concertation, anime ce contrat de nappe qui est scindé en trois volets :

- Renforcer la gestion locale de l'eau ;
- Préserver quantitativement la ressource en eau ;
- Améliorer la qualité des eaux brutes.

Contrairement au contrat précédent (2016-2021) qui se concentrait sur la reconquête qualitative, celui-ci a mis un coup de projecteur sur les actions quantitatives. En effet, le niveau de la nappe étant en baisse et en grande difficulté pour soutenir la Cent Fonts (exutoire naturel) en période d'étiage au cours des 6 dernières années, une réflexion plus poussée a été menée, pour tendre vers un équilibre quantitatif.

# 1. Rappel du contexte

## 1.1. Présentation de la nappe de Dijon Sud

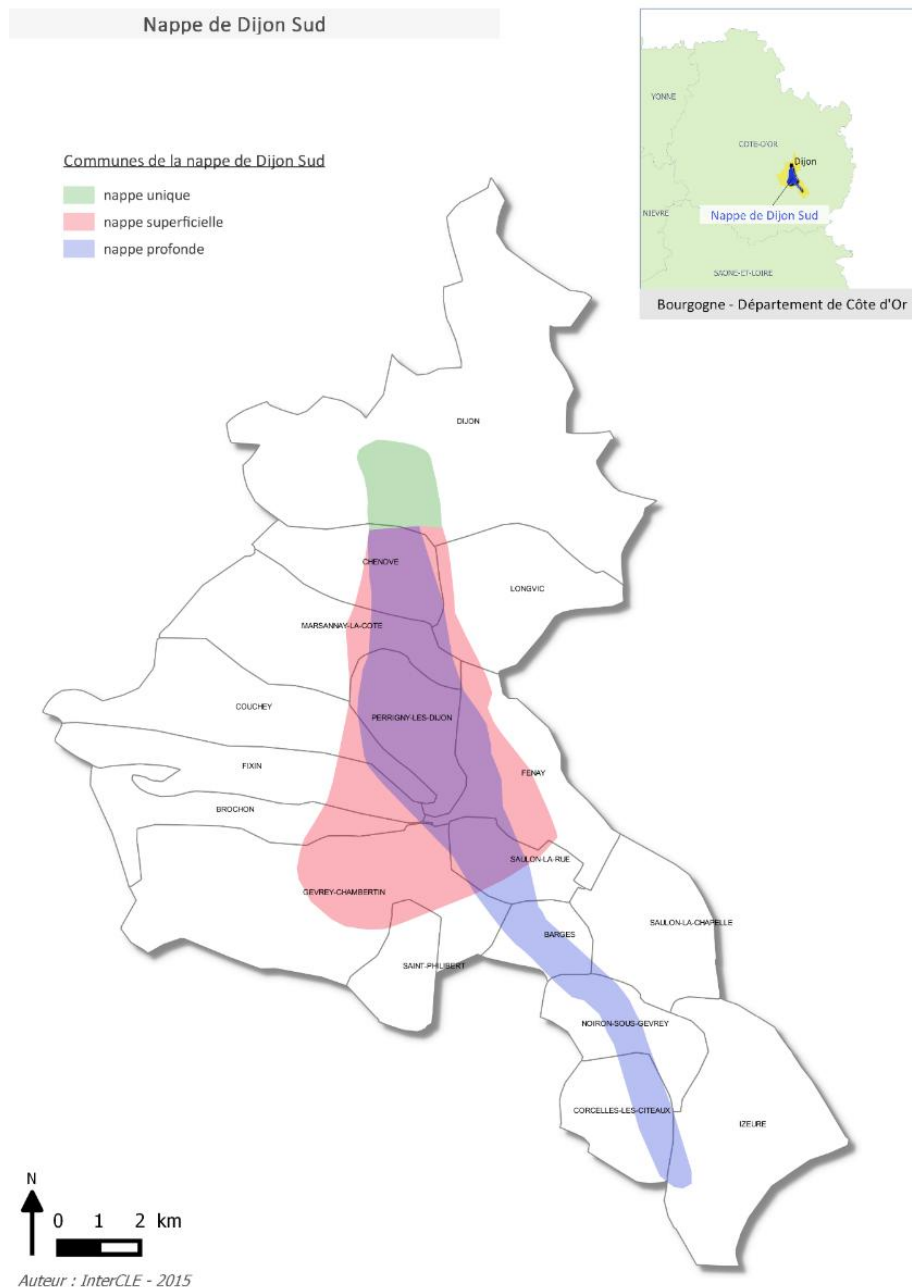


Figure 1 : Localisation de la nappe de Dijon Sud

La nappe de Dijon Sud, située en Côte-d'Or (région Bourgogne-Franche-Comté), s'étend depuis la moitié Sud-Ouest de Dijon (au niveau du lac Kir) vers le Sud-est, jusqu'à Izeure sur près de 18 kilomètres. Sa largeur varie de 2 à 6 kilomètres, entre Gevrey-Chambertin et Fénavy, pour une surface d'environ 45 km<sup>2</sup>. Son périmètre recoupe les bassins versants de l'Ouche et de la Vouge et concerne 17 communes.

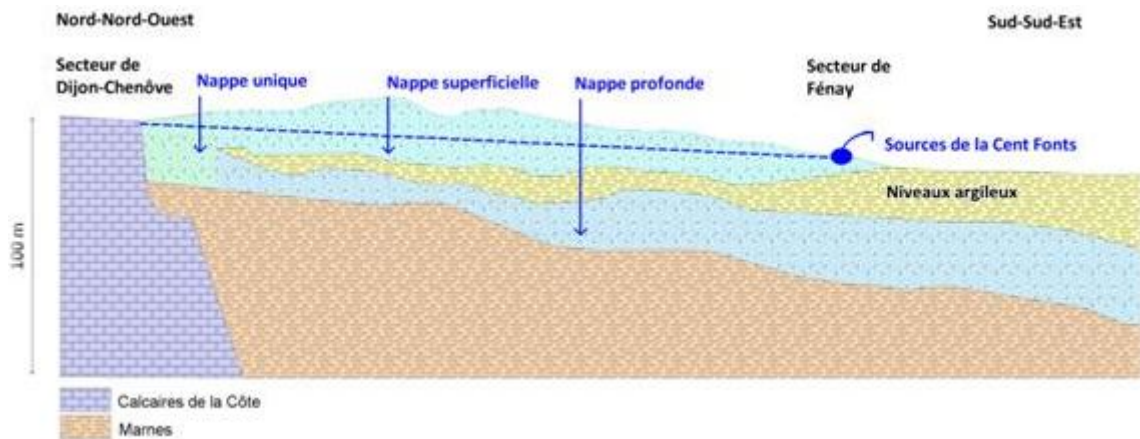


Figure 2 : Coupe hydrogéologique schématique de la nappe de Dijon Sud (InterCLE - SBV, BRLi, 2012)

### ✓ Contexte géologique

La nappe de Dijon Sud se développe dans les dépôts quaternaires anciens de la Vallée de l'Ouche bordée à l'Ouest par les reliefs jurassiques (calcaires) et à l'Est par les dépôts actuels de l'Ouche et l'Oligocène. Ces dépôts sont constitués d'une alternance de couches sablo-graveleuses de granulométrie variable et avec la présence d'intercalations argileuses qui en font un système hétérogène.

### Contexte hydrogéologique

Le système aquifère contenant la nappe de Dijon Sud résulte d'un surcreusement des marnes oligocènes par l'ancien lit de l'Ouche, puis de son remblaiement par des sables et des cailloutis calcaires. La structure du système aquifère est la suivante :

- Aquifère profond : épaisseur croissante du Nord au Sud (20m à Chenôve à 60 m à Noiron sous Gevrey). La nappe est captive à semi-captive. **La limite Sud et Est/Ouest de l'aquifère profond n'est pas très bien connue. Le ou les exutoires de la Nappe Profonde (NP) ne sont pas connus.**
- « Couche moutarde » argileuse très peu perméable : épaisseur croissante du Nord au Sud. (6 à 8 m à Longvic, 17 à 20 m à Féney et 50m entre Noiron et Izeure).
- Aquifère superficiel : épaisseur de 20 à 25 m au Nord, 35 m au centre (Marsannay) et se réduit progressivement en passant à des argiles au Sud et à l'Est. La nappe est libre. Les exutoires connus sont la Cent Fonts (multitude de sources) et les étangs de Sathenay. **D'autres exutoires non connus existent.**

### ✓ Contexte géographique

Une pression anthropique inégale et de nature différente due à une occupation des sols hétérogène pèse sur la nappe.

Le Nord de la nappe, représentant moins de 20 % de sa surface totale, concentre le plus fort foyer de population et d'activité économique (Dijon, Chenôve et Longvic). Marsannay-la-Côte et Gevrey-Chambertin, au Sud, correspondent aux deux seuls autres foyers de même type. Ailleurs, sur le territoire, le tissu urbain est plus faible et l'activité agricole prédomine.

## 1.2. Historique de la démarche

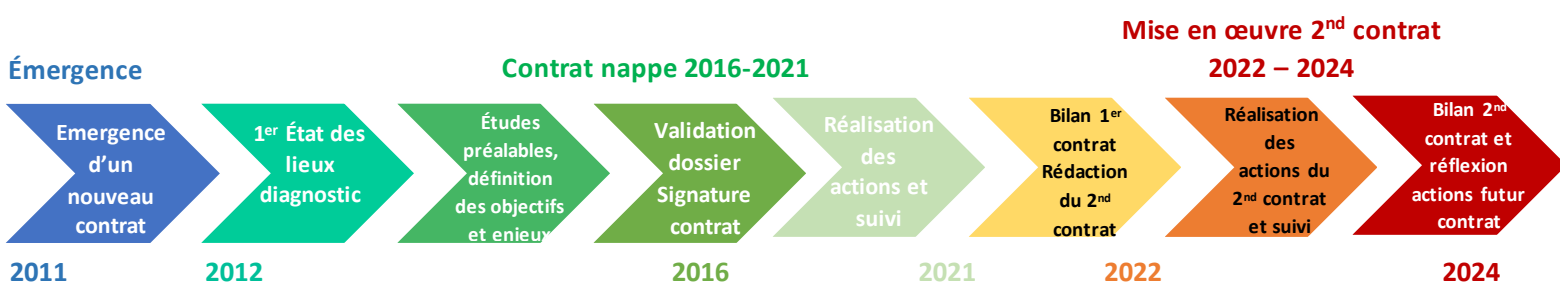


Figure 3 : Émergence des contrats de nappe depuis 2011

## 1.3. Les objectifs et synthèse du programme d'actions

Le contrat de nappe de Dijon Sud 2022-2024 est décliné autour de trois objectifs stratégiques qui sont les suivants :

- I. Renforcer la gestion locale de l'eau
- II. Préserver quantitativement la ressource
- III. Améliorer la qualité des eaux brutes

Ces objectifs ont été déclinés à travers 22 fiches actions, représentant plus de 30 opérations, portées par 3 maîtres d'ouvrage différents. Contrairement aux précédents contrats, les collectivités compétentes pour l'alimentation en eau potable ont pu signer leurs propres contrats « eau & milieu ». Ainsi, Dijon Métropole a aussi mis en œuvre une dizaine d'actions en faveur de la nappe de Dijon Sud.

Le contrat de nappe a été signé le 30 novembre 2022 pour une durée de 3 ans (2022-2024). Le montant financier des actions initialement programmées au contrat était de 585 000 euros.

| Objectif  | Enjeu                      | Nombre d'actions | Coût              | Répartition financière |
|---|----------------------------|------------------|-------------------|------------------------|
| Volet 1 : Renforcer la gestion locale de l'eau    | Animation                  | 2                | 170 000 €         | 48%                    |
|   | Communication              | 4                | 95 000 €          |                        |
|   | Suivi                      | 3                | 15 000 €          |                        |
| Volet 2 : Préserver quantitativement la ressource | Gestion quantitative       | 5                | 200 000 €         | 39%                    |
|   | Communication              | 2                | 30 000 €          |                        |
|   | Suivi                      | 2                | Animation interne |                        |
| Volet 3 : Améliorer la qualité des eaux brutes    | Résorption de la pollution | 4                | 75 000 €          | 13%                    |
| <b>TOTAL</b>                                      |                            | <b>22</b>        | <b>585 000 €</b>  | <b>100 %</b>           |

Tableau 1 : Récapitulatif des actions et montants par volet du contrat de nappe

Au cours de ce contrat, la part majeure du budget a été dédiée à la préservation quantitative de la ressource.

Lors de la rédaction de ce contrat un certain nombre d'actions ou des parties d'actions n'ont pas été financièrement évalués ou ont été considérés comme faisant partie de l'animation en interne :

| Objectif  | Action   |
|---|--|
| <b>Volet 2 :<br/>Préserver<br/>quantitativement<br/>la ressource en<br/>eau</b> | Q.2.1.2 : Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre) - Réalisation des diagnostics et travaux d'économies d'eau                     |
|   | COM.2.2.2 : Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimpermeabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud - Montage des projets de désimpermeabilisation et travaux de désimpermeabilisation |
|   | Q.2.2.3 : Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  |
|   | Q.2.2.4 : Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)  |
| <b>Volet 3 :<br/>Améliorer la<br/>qualité des eaux<br/>brutes</b>               | POL.3.1.1 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives   |
|   | POL.3.2.1 : Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin  |
|   | POL 3.3.1 : Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR - Réalisation de travaux de sécurisation ou de réhabilitation des ouvrages   |

Tableau 2 : Récapitulatif des actions dont le financement n'a pas été défini

| Objectif  | Action  |
|---|---|
| <b>Volet 1 :<br/>Renforcer la<br/>gestion locale de<br/>l'eau</b>               | ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat   |
|   | COM.1.1.6 : Sessions de formation d'élus  |
|   | SUI.1.2.1 : Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel |
|   | SUI.1.2.2 : Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents                                   |
| <b>Volet 2 :<br/>Préserver<br/>quantitativement<br/>la ressource en<br/>eau</b> | Q.2.1.1 : Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau - Évaluation de l'opération           |
|   | SUI.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau   |
|   | SUI.2.2.6 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts  |

Tableau 3 : Récapitulatif des actions réalisées en interne (animation en interne)

Ce contrat, considérant les actions dont le coût a été estimé, pouvait être subventionné à hauteur de 66 % dont 59% par l'Agence de l'eau et 7% par le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

## 1.4. Composition de l'InterCLE en 2024

L'InterCLE est présidée par Monsieur Jean Patrick MASSON et la vice-présidence est assurée par Madame Florence ZITO.

Le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge (SBV) assure le secrétariat technique et financier de l'InterCLE puisque, comme les CLE, c'est une commission administrative sans personnalité juridique propre (art R.212-33 du CE).

La Commission InterCLE se compose de 13 membres représentant les trois collèges prévus dans la composition des CLE (art R.212-30 du CE).

#### Collège des élus

- ✓ Monsieur Jean Patrick MASSON : Président de l'InterCLE Vouge/Ouche et Président de la CLE de l'Ouche
- ✓ Madame Florence ZITO : Vice-présidente de l'InterCLE Vouge/Ouche et Présidente de la CLE de la Vouge
- ✓ Monsieur Jean-François COLLARDOT : Président du Syndicat d Bassin versant de la Vouge
- ✓ Monsieur Hubert POULLOT : Vice-président à l'eau et l'assainissement de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- ✓ Monsieur Antoine HOAREAU : Vice-président à l'eau et l'assainissement de Dijon Métropole
- ✓ Monsieur Thierry FALCONNET : Maire de Chenôve
- ✓ Monsieur Léonard LANDRY : Président de Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs

#### Collège des usagers et associations

- Monsieur Damien BAUMONT : Représentant du Président de la Chambre d'Agriculture
- Madame Martine PETIT : Présidente de France Nature Environnement de Côte-d'Or
- Monsieur Gérard CLÉMENCIN : Représentant de l'UFC – Que choisir ?

#### Collège des représentants de l'Etat

- Madame Aurélie GOURDON ou Monsieur Yann DUFOUR : Représentant(e) de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or
- Monsieur Guillaume CAUSSE : Représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Pauline GUYARD : Représentante de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, membre du Bureau

## 1.5. Pilotage et animation

L'animation de l'InterCLE, instance de gouvernance de la nappe de Dijon Sud, est portée par le Syndicat de Bassin de la Vouge (SBV). Son financement est assuré à 50 % par **l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** et le restant est réparti entre les quatre structures présentées ci-dessous :

- Deux syndicats mixtes en charge de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et de l'animation des SAGE (Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux) :
  - ✓ Le **Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)** et le **Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)** mènent des actions globales à l'échelle de leur bassin versant sur la gestion des milieux aquatiques. Ils assurent des missions de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement, de restauration, d'entretien des cours d'eau à l'échelle de leurs bassins versants respectifs.

- Au droit de la nappe de Dijon Sud, il existe aujourd’hui deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP), compétents dans le domaine de l’eau potable et de l’assainissement :
  - ✓ **Dijon Métropole** (avant le 28 avril 2017 la Communauté Urbaine du Grand Dijon) a repris en 2010 la compétence eau potable assuré précédemment par le Syndicat Mixte du Dijonnais (SMD), aujourd’hui dissous.
  - ✓ La **Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges** (CCGCNSG), anciennement la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion des communautés de communes de Gevrey-Chambertin, du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud Dijonnais. La CCGCNSG assure aujourd’hui les compétences eau et assainissement reprises au Syndicat Intercommunal de la Côte Dijonnaise (SICODI) et du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Saulon-la-Chapelle.

La mise en œuvre, le suivi et l’animation du contrat de la nappe de Dijon Sud sont assurés par la chargée de missions de l’InterCLE Vouge/Ouche. L’InterCLE :

- fait vivre les actions du contrat de nappe sous maîtrise d’ouvrage de l’InterCLE ;
- encourage et coordonne les actions du contrat de nappe portées par les différents acteurs ;
- anime les réunions et groupes de travail ainsi que l’émergence de nouvelles actions ;
- assure la veille réglementaire et l’appui à l’instruction des dossiers relatifs à la Loi sur l’Eau intéressant la nappe ;
- appuie les collectivités membres de l’InterCLE techniquement sur des dossiers relatifs à l’hydrogéologie ;
- réalise des études hydrogéologiques en interne ;
- travaille en synergie avec les chargés de missions des bassins de la Vouge, de l’Ouche et de la Tille.
- met à disposition le chargé de missions hydrogéologie sur les actions ponctuelles.





Une réunion annuelle d’InterCLE est organisée afin de présenter l’état d’avancement des actions et d’échanger avec les différents partenaires et acteurs du contrat.

De plus, un ou deux bureaux d’InterCLE ont lieu chaque année afin de discuter de l’état d’avancement des actions et d’échanger sur l’orientation des actions.

## 2. Bilan technico-financier

Le bilan ci-dessus présente volet par volet les 22 actions inscrites au contrat de la nappe de Dijon Sud.

Le code couleur suivant indique l’état d’avancement de chaque action :

|   |                 |   |                    |
|---|-----------------|---|--------------------|
|  | <b>Terminée</b> |  | <b>En cours</b>    |
|  | <b>Engagée</b>  |  | <b>Non engagée</b> |

- Terminée : action réalisée ou ayant la certitude d’être réalisée en 2025 dans son intégralité
- Engagée : action qui n’a pas été réalisée dans son intégralité
- En cours : action initiée mais qui n’a pas atteint ses objectifs
- Non engagée : action qui n’a pas du tout été initiée

## 2.1. Volet 1 : Gestion locale de l'eau

### 2.1.1. État d'avancement général

| Enjeux        | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action  | État d'avancement de l'action en fin de contrat |
|---------------|-----------------|--|---|
| Animation     | ANIM.1.1.1      | Maintenir le poste de chargée de mission   |   |
|               | ANIM.1.1.2      | Réaliser l'étude-bilan de mi-contrat   |   |
| Communication | COM.1.1.3       | Communiquer auprès du grand public   |   |
|               | COM.1.1.4       | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)   |   |
|               | COM.1.1.5       | Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale |   |
|               | COM.1.1.6       | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau   |   |
| Suivi         | SUI.1.2.1       | Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organochlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel   |   |
|               | SUI.1.2.2       | Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents  |   |
|               | SUI.1.2.3       | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)   |   |

Tableau 4 : État d'avancement des actions du volet 1 à la fin du contrat

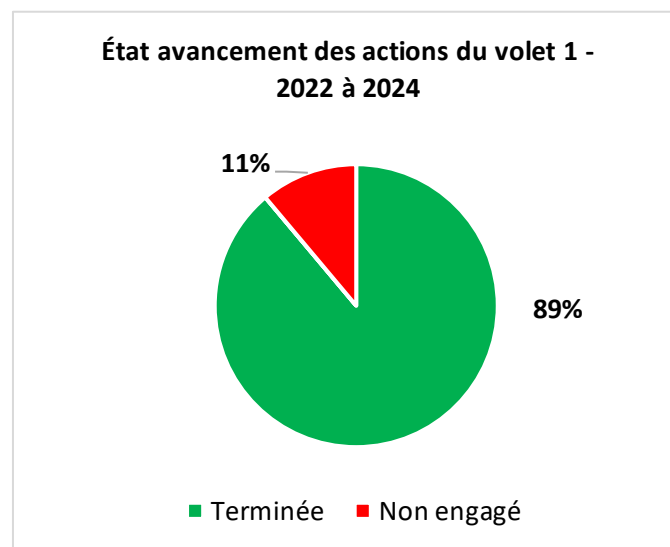


Figure 4 : Bilan des actions du volet 1

**89%** des actions du volet 1 ont été terminées.

## 2.1.2. Bilan technique

| Enjeux        | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action  | Maître d'ouvrage | Échéancier | État d'avancement de l'action en fin de contrat |  |  |      |
|---------------|-----------------|--|------------------|------------|---|--|--|------|
| Animation     | ANIM.1.1.1      | Maintenir le poste de chargée de mission   | InterCLE         | 2022-2024  | 100%  |  |  |      |
|               | ANIM.1.1.2      | Réaliser l'étude-bilan de mi-contrat   | InterCLE         | 2022-2025  | 100%  |  |  |      |
| Communication | COM.1.1.3       | Communiquer auprès du grand public   | InterCLE         | 2022-2024  | 100%  |  |  |      |
|               | COM.1.1.4       | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)   | InterCLE         | 2023-2024  | 100%  |  |  |      |
|               | COM.1.1.5       | Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale | CCGCNSG          | 2024       |   |  |  | 100% |
|               | COM.1.1.6       | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau   | InterCLE         | 2023       | 100%  |  |  |      |
| Suivi         | SUI.1.2.1       | Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel  | InterCLE         | 2022-2024  | 100%  |  |  |      |
|               | SUI.1.2.2       | Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents  | InterCLE         | 2022-2024  | 100%  |  |  |      |
|               | SUI.1.2.3       | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)   | InterCLE         | 2023       | 100%  |  |  |      |

Tableau 5 : Détail de l'état d'avancement des actions du volet 1 à la fin du contrat

### **Action ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de Chargé(e) de missions - terminée**

Le contrat de nappe 2022-2024 a été élaboré et mise en œuvre par Mme Thilini PASQUWELAGE.

L'InterCLE doit préparer et animer les réunions du bureau ainsi que les réunions annuelles. Sur la totalité du contrat, 1 bureau et 4 réunions annuelles ont été organisés.

Depuis le début du contrat, l'InterCLE a formulé de multiples avis (à compléter avec avis sur Outlook):

- Avis (pour le SBV) sur l'implantation de piézomètres à proximité du puits de la Male Raie ;
- Avis sur la reconstruction partielle et redimensionnement de la station d'épuration des eaux usées de Brochon ;
- Avis sur le projet de construction d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Hauteville-lès-Dijon ;
- Avis sur le projet d'aménagement d'une aire de covoiturage située à Féney ;
- Avis sur la construction du centre de formation AFTRAL à Longvic ;
- Avis sur la création d'un parc d'activités à Longvic ;
- Avis sur le comblement et la création de deux forages AEP à Marsannay-la-Côte ;
- Avis sur le dossier de création d'un puits temporaire de prélèvement d'eau superficielle de chantier sur le site de construction d'une plateforme logistique sur le PARC D'ACTIVITES BEAUREGARD ;
- Deuxième avis sur le comblement et la création de deux forages AEP à Marsannay-la-Côte.

La représentation de l'InterCLE est également assurée aux réunions de la CLE de la Vouge, de la CLE de l'Ouche, des cellules sécheresses, ...

L'InterCLE a produit une synthèse de toutes les études connues sur la nappe de Dijon Sud. Cette synthèse actualisée chaque année est à usage interne mais aussi à disposition de tous les partenaires du contrat de nappe.

La répartition du temps de travail de la chargée de missions est soigneusement suivie à la demande de l'Agence de l'eau. Ainsi, celle-ci doit tenir un tableau récapitulatif le temps passé sur chaque action l'année n et le temps qu'elle consacrer pour chaque action l'année n+1.

Cette action peut être considérée comme complètement terminée.

#### **Action ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan mi-contrat et de fin de contrat - terminée**

Deux bilans intermédiaires et un bilan final ont été réalisés. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet de l'InterCLE.

Les bilans intermédiaires avaient pour objectif d'évaluer, au terme de chaque année, le nombre d'actions réalisées, de confirmer et éventuellement de réorienter les engagements des différents partenaires pour les années suivantes (modification, suppression ou ajout possibles d'actions complémentaires).

Pour préparer la rédaction de ce bilan :

- des échanges (rendez-vous, téléphone, mails) ont été effectués avec les partenaires signataires du contrat ;
- des tableaux synthétisant l'état d'avancement des actions sur le plan technique et financier ont été construits.

Chaque bilan a été présenté au cours de la réunion annuelle de l'InterCLE. De plus, une synthèse du bilan est rédigée et diffusée auprès des membres de l'InterCLE.

Pour conclure le contrat de nappe 2022-2024, un bilan technico-financière de fin de contrat est nécessaire. Il s'agit du document-ci. Celui-ci a été élaboré par l'animatrice du contrat de la nappe de Dijon Sud.

Le but de cette action est d'évaluer la pertinence et l'efficacité du contrat en vue de la rédaction d'un futur contrat ou d'un programme d'action.

Ce bilan pourra être affiné et finalisé en début d'année 2025.

#### **COM.1.1.3 Communiquer auprès du grand public - terminée**

La communication est primordiale afin de faire accepter les actions à mettre en œuvre ou déjà mises en œuvre par les différents acteurs du territoire.

Cette action se scinde en plusieurs opérations.

### **Événement à la signature du contrat 2022-2024**

L'InterCLE Vouge/Ouche a organisé la signature du contrat de la nappe de Dijon Sud mais aussi ceux des bassins versants de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche, le 30 novembre 2022 à Marcilly-sur-Tille.



### **15 ans de l'InterCLE**

Pour fêter les 15 ans de l'InterCLE, un grand week-end d'animation a été organisé du 03 au 05 mai 2024.

Dans l'après-midi du 03 mai 2024, à Latitude 21, une conférence sur le thème de l'eau et de l'aménagement a été organisée. Celle-ci s'adressait au grand public, aux élus et aux techniciens.



Les sujets suivants ont été abordés :

- Repenser l'aménagement du territoire dans le contexte du changement climatique ;
- Prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme ;
- Revue des projets d'aménagement vertueux vis-à-vis de la ressource en eau.

Malgré un week-end pluvieux, le week-end d'animation pour le grand public a accueilli plus d'une centaine de personnes (essentiellement des familles et de couples). Durant cet événement, quatre ateliers ont été proposés, en collaboration avec le Syndicat du Bassin versant de la Vouge et CPIE Bourgogne :

- Économies d'eau ;
- Pratiques vertueuses de jardinage ;
- Cycle de l'eau ;
- Pêche des petites bêtes dans la Cent Fonts.



Cet événement a aussi donné lieu à un nouveau logo pour l'InterCLE Vouge/Ouche et un nouveau clip (<https://www.youtube.com/watch?v=VH-l2QJxNe0&t=2s>) axé sur les actions menées par l'InterCLE et la formation du complexe de nappes de Dijon Sud.



### ***Balades nature pour le grand public***

Entre 2022 et 2024 l'InterCLE Vouge/Ouche a réalisé seize balades naturalistes sur les thématiques de la nappe de Dijon Sud et de la Cent Fonts, dans le cadre de l'appel à projet d'éducation à la biodiversité, précisément sous le programme Départemental de sorties natures à destination du grand public.

Ces balades ont été réalisées sur des demi-journées d'environ quatre heures et ont été animées par la guide naturaliste, Mme Karine MAUVE accompagnée par la chargée de missions de l'InterCLE ou d'un agent du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Au total, 417 personnes ont marché le long de la Cent Fonts, dans le cadre de ces balades organisées, tout au long de l'année. Malgré des créneaux organisés les mercredis après-midi et samedis matin, ces balades n'attirent des familles que ponctuellement. La majorité des participants ont plus de 60 ans.

La majorité de ces randonneurs (64% en se basant sur le questionnaire de satisfaction) résident sur l'une des communes alimentées par l'eau de la nappe de Dijon Sud. Par conséquent, ces balades se prêtent d'autant mieux à la sensibilisation aux enjeux de notre ressource stratégique.

Après chaque balade, la chargée de missions de l'InterCLE envoie un questionnaire en ligne à tous les participants afin de recueillir leur avis. Ainsi, sur 127 réponses, notre prestation de balade nature obtient la note moyenne de 9,2/10. Cela reflète l'appréciation des marcheurs d'une balade de qualité réalisée depuis près de 7 ans sur la nappe de Dijon Sud et aux abords de la Cent Fonts.



#### **COM.1.1.4 Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2) - terminée**

##### ***Interventions pédagogiques pour les élèves primaires***

Sensibiliser la génération de demain permet non seulement de développer les comportements souhaités des futurs adultes, mais aussi d'influencer les parents et adultes de leur entourage.

Cette action a plusieurs objectifs :

- Faire prendre conscience de l'interaction entre eaux souterraines (nappe phréatique), eaux superficielles (rivières, zones humides) et de leur biodiversité ;
- Comprendre les enjeux de préservation des eaux souterraines et superficielles ;
- Découvrir la biodiversité présente dans et autour des rivières.

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement ont été faites lors de deux séances proposées aux élèves de CE2 à CM2 des écoles situées sur la nappe de Dijon Sud :

- une séance en classe ;
- une séance en extérieur, aux abords de la Cent Fonts à Fény ou à proximité d'un cours d'eau situé sur la nappe de Dijon Sud.

Nous avons été accompagnés par l'association Pirouette-Cacahuète, en 2023 et 2024, dans cette démarche. Au total, entre 2023 et 2024, l'InterCLE Vouge/Ouche est intervenue auprès de 10 classes, au cours de 20 séances. Cela représente 227 enfants sensibilisés.

Le retour des enseignantes suite à ces séances montre qu'ils ont suscité un fort intérêt chez les enfants et les enseignants qui ont été satisfaits du travail produit par l'association Pirouette-Cacahuète. Ces derniers ont poursuivi le travail de sensibilisation aux enjeux de l'eau à travers des séances portant sur : l'eau domestique, la notion de la pureté de l'eau ou encore les espèces des milieux aquatiques.

Pour les futures animations, les deux enseignantes remontent les pistes d'amélioration suivantes :

- proposer 3 séances car 2 semblent trop justes ;
- faire participer 2 animateurs pour plus d'efficacité.



### ***Impression du « Grimoire de la Cent Fonts »***

3 000 exemplaires du « Grimoire de la Cent Fonts » (livret pédagogique produit en 2020 par l'InterCLE) ont été réimprimés afin de distribuer aux élèves et aux participants aux balades nature.

Entre 2022 et 2024, plus de 500 exemplaires ont été distribués.

### ***Maquette***

L'InterCLE Vouge/Ouche est régulièrement amenée à réaliser des animations pédagogiques. Celles-ci s'adressent à la fois aux enfants (à partir de 8 ans) et aux adultes (habitants, élus, techniciens, ...).

Lors de ces rencontres, notre structure a besoin d'un outil pédagogique. La réalisation d'une maquette manipulable semble alors opportune pour représenter le fonctionnement et l'un des principaux enjeux de la nappe de Dijon Sud (imperméabilisation).

L'objectif de la prestation est de concevoir et de réaliser, une maquette pédagogique représentant :

- les écoulements de la nappe de Dijon Sud (du nord-ouest vers le sud-est, source de la Cent Fonts (rivière)) ;
- son alimentation (pluie) ;
- les effets de l'imperméabilisation / de l'artificialisation sur la recharge.

Pour ce faire, l'entreprise EiTest a été retenue. Le schéma conceptuel a été validé le 06 décembre 2024. Nous attendons la livraison de la maquette en février 2025.

### **COM.1.1.5 : Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale – non engagée**

L'histoire de l'Abbaye de Cîteaux étant intimement liée à la Cent Fonts, et la préservation des masses d'eau étant devenue aujourd'hui cruciale, il semblait intéressant de mettre en œuvre une opération de communication dans un objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur les enjeux de l'eau tout en faisant un point sur l'histoire.

Cette action était portée par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG).

En 2023, ce projet a été suspendu par la CCGCNSG car :

- celui-ci n'a pas été repris par rapidement après le départ de la personne chargée initialement du projet ;
- la recherche de subventions a été infructueuse (pas d'alignement entre les différents délais) ;
- le projet était considéré non prioritaire.

Cette action, exceptionnellement aidée par l'AERMC (à hauteur d'environ 20%), ne sera pas réinscrite dans un prochain programme d'action sur la nappe.

**COM.1.1.6 : Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau - terminée**

**Guide**

Sur le territoire de la nappe de Dijon Sud, les divers avis émis par l'InterCLE ont montré la nécessité de prendre en compte les enjeux liés à l'eau dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme pour limiter l'imperméabilisation des sols et ses impacts et la dégradation de la ressource mais aussi pour prendre en compte la notion d'adéquation entre développement et ressource disponible.

Par conséquent, un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau suffisamment à l'amont de tout projet s'avérait judicieux.

Le bureau d'études AUXILIA a débuté les travaux à partir de février 2024.

Après plusieurs réunions de concertation et de travail avec les élus et techniciens du territoire, nous aboutissons fin décembre 2024 à un guide, qui sera diffusé à partir de fin janvier 2025.



**Formations pour les élus**

Entre 2022 et 2024, 10 sessions de formation ont été organisées par l'InterCLE pour les élus. Les collègues du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche et de la Vouge ont souvent pu assister à ces formations.

Au total, en trois ans, 66 personnes ont assisté à ces formations, entre 2 à 8 élus par session de formation.

Trois thématiques ont été abordées lors de ces formations :

- les économies d'eau (2h30 en salle) ;
- l'eau et le changement climatique (2h30 en salle) ;

- le petit cycle de l'eau, à travers une visite d'une heure à une heure et demi, en collaboration avec Dijon Métropole qui a demandé à son délégataire de service public, ODIVEA, d'apporter les explications :
  - o station de production d'eau potable Henri NAVIER ;
  - o station d'épuration (assainissement) d'eau vitale ;
  - o le réservoir Darcy (récupération d'eau de pluie et son réemploi) ;
  - o le centre Visio (pilotage et supervision les réseaux d'eau potable et d'assainissement en temps réel).

Ces formations suscitent de nombreuses inscriptions, cependant, le jour J, beaucoup d'élus n'honorent pas leur inscription et certains ne prennent même pas le temps de s'excuser.

L'organisation de formations pour les élus était une demande forte lors du bilan du précédent contrat de nappe, notamment, pour participer à des animations sur le terrain. Étant donné le faible nombre d'élus (10) ayant participé aux sorties terrain qui demandent du temps et une énergie importante, ce format peut être remis en question.



**SUL1.2.1 : Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel - terminée**

Un bilan annuel qualitatif a été réalisé en 2022, 2023 et 2024 à partir des données de l'année n-1.

Chaque année, les mesures de qualité des eaux de la nappe de Dijon Sud au droit des captages AEP ont été téléchargées sur la plateforme ADES. Ces valeurs de la qualité de l'eau ont ensuite été triées et organisées sous forme de tableau et de graphiques.

Globalement, on ne constate pas d'amélioration sensible de la qualité de l'eau. Cependant, on observe que :

- les concentrations de nitrates sont inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l ;
- les concentrations des molécules de pesticides historiques (atrazine, simazine, ...) affichent une tendance à la baisse.

### **SUI.1.2.2 : Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents** - terminée

Suite à l'analyse des 181 molécules les plus fréquemment présentes lors de la campagne exceptionnelle d'analyse de substances phytosanitaires, pharmaceutiques, domestiques et industrielles, dans les eaux souterraines, à l'échelle nationale en 2011 par le ministère en charge du développement durable, seules deux molécules émergentes s'étaient démarquées, en 2022, sur la nappe de Dijon Sud : le tolyltriazole et l'oxadixyl.

L'oxadixyl est utilisé comme fongicide systémique contre de nombreux champignons parasites de la famille des Oomycètes, et particulièrement le mildiou. La situation des captages du Haut Murgé et de Champ Levé, en contre-bas de la côte viticole, explique l'augmentation régulière de cette molécule.

Au captage du Haut Murgé, la limite de qualité de 0,1 µg/L a été dépassée en 2021. Au captage du Champ Levé, la valeur limite a été atteinte lors d'un pic en 2017, par ailleurs, les concentrations en oxadixyl restent inférieures à cette limite.

Le tolyltriazole est employé comme inhibiteur de rouille et corrosion pour les métaux. Il est également couramment utilisé dans des systèmes de refroidissement par circulation d'eau. Contrairement à l'oxadixyl, le tolyltriazole n'a pas de limite de qualité de l'eau connue. Cependant, nous savons que la limite de quantification du tolyltriazole est de 0,005 µg/L. Aux ouvrages de Longvic captant la nappe superficielle, de la Cent Fonts, de Haut Murgé et de Champ Levé, les concentrations mesurées pour cette molécule sont supérieures à la limite de quantification.

La limite de quantification est la valeur au-dessous de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché. La limite de quantification est la plus petite valeur à partir de laquelle il existe un résultat de mesure avec une fidélité suffisante. Étant donné la variation des résultats d'analyse, il convient de surveiller son évolution dans les eaux de la nappe.

### **SUI.1.2.3 : Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)** - terminée

Les cartes piézométriques sont une représentation cartographique de la surface des nappes libres ou de la pression hydrostatique des nappes captives.

Sur la nappe de Dijon Sud, la dernière actualisation des cartes piézométriques a été effectuée en 2013.

Les objectifs des nouvelles cartes piézométriques étaient :

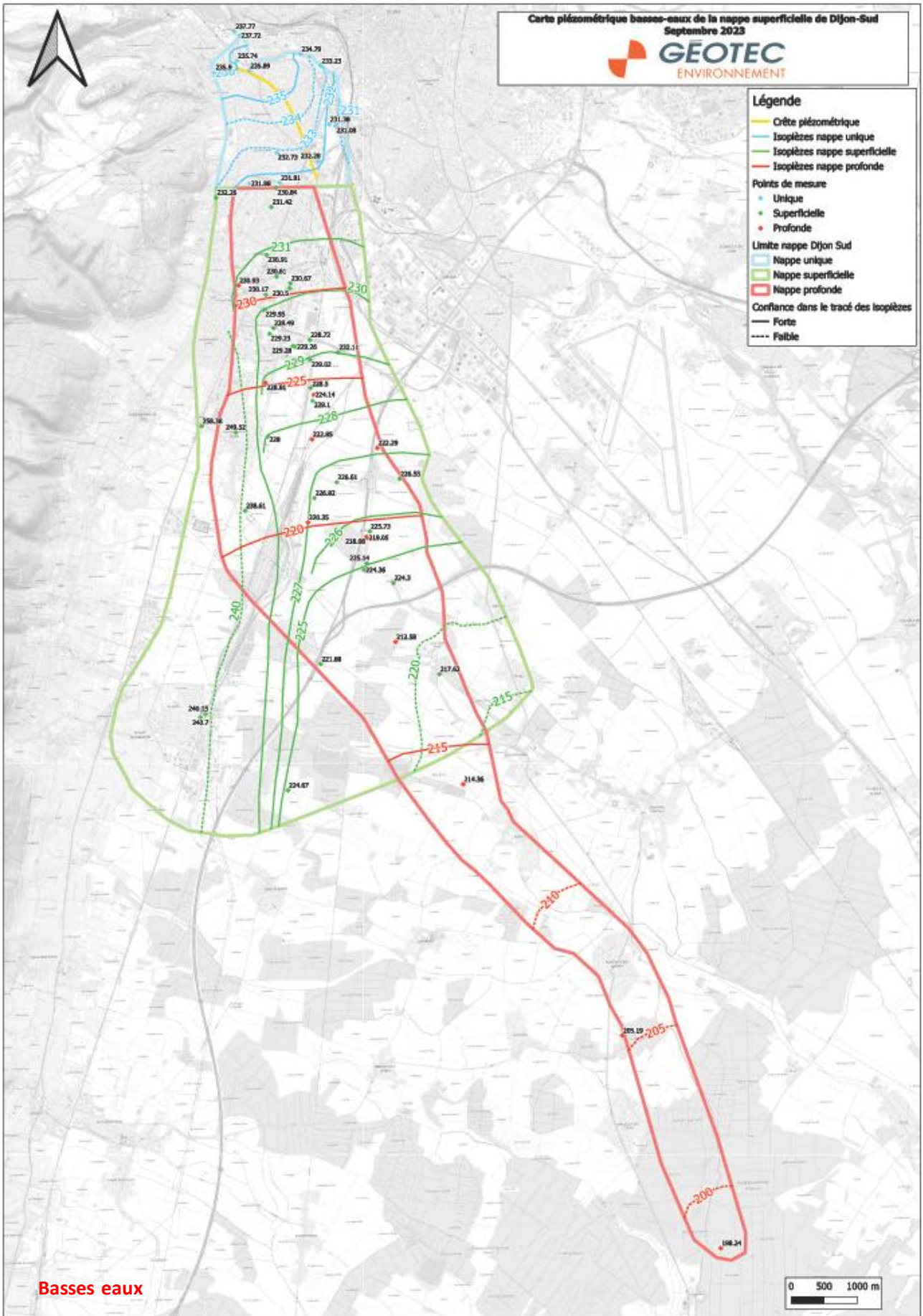
- d'apporter des connaissances précises sur la piézométrie locale, notamment sur la bordure Ouest (où il faudra se rapprocher des services AEP des EPCI ayant réalisé des études AAC) et sur la bordure Nord (ligne de crête piézométrique avec l'Ouche) ;
- d'affiner les cartes piézométriques actuelles en s'appuyant sur les nouveaux ouvrages d'accès à la nappe forés depuis 2013.

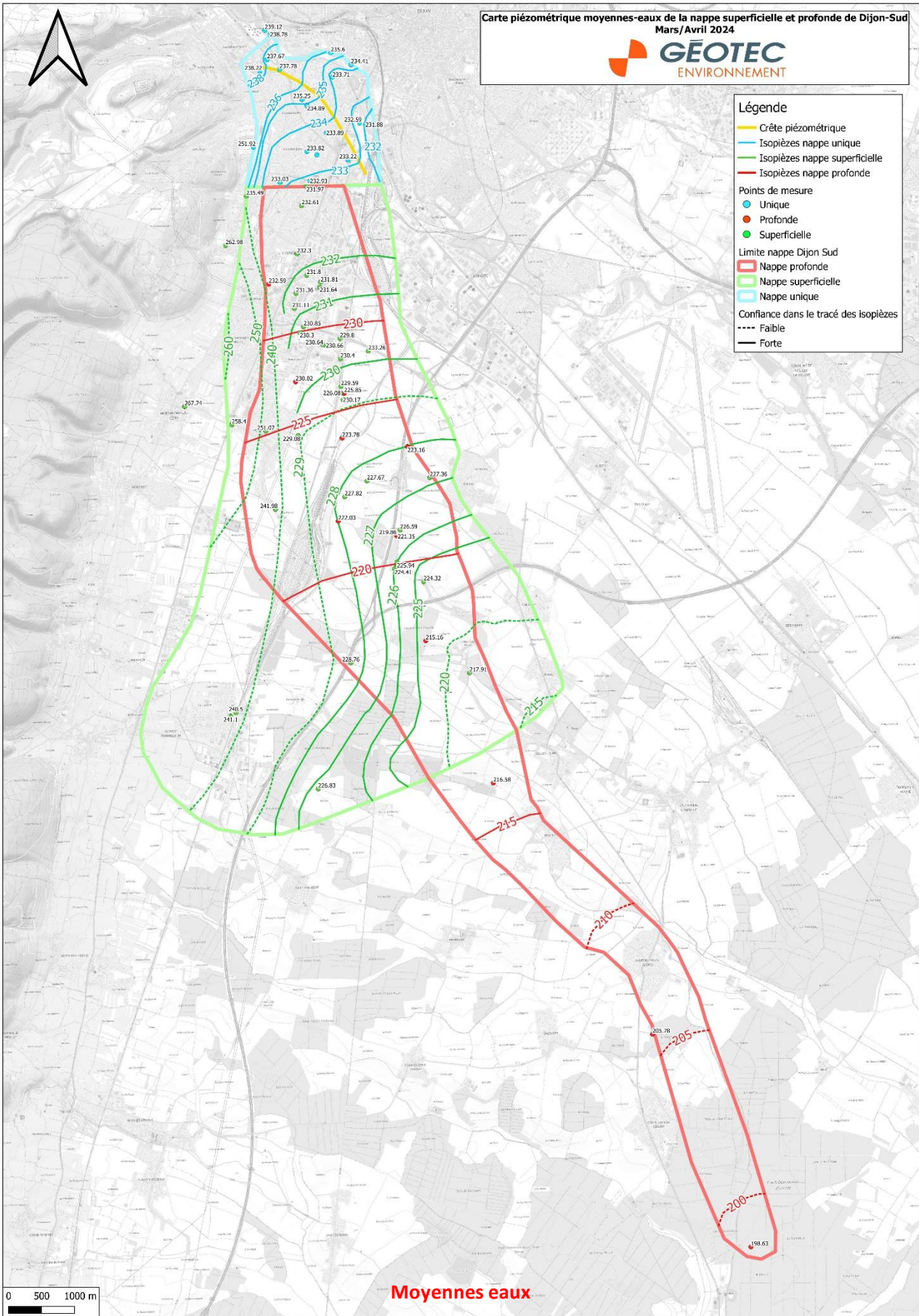
GEOTECH a été sollicité pour réaliser cette actualisation dès début mai 2023. Au total, 3 cartes piézométriques ont été réalisées, après une sélection soignée de 66 ouvrages de mesure :

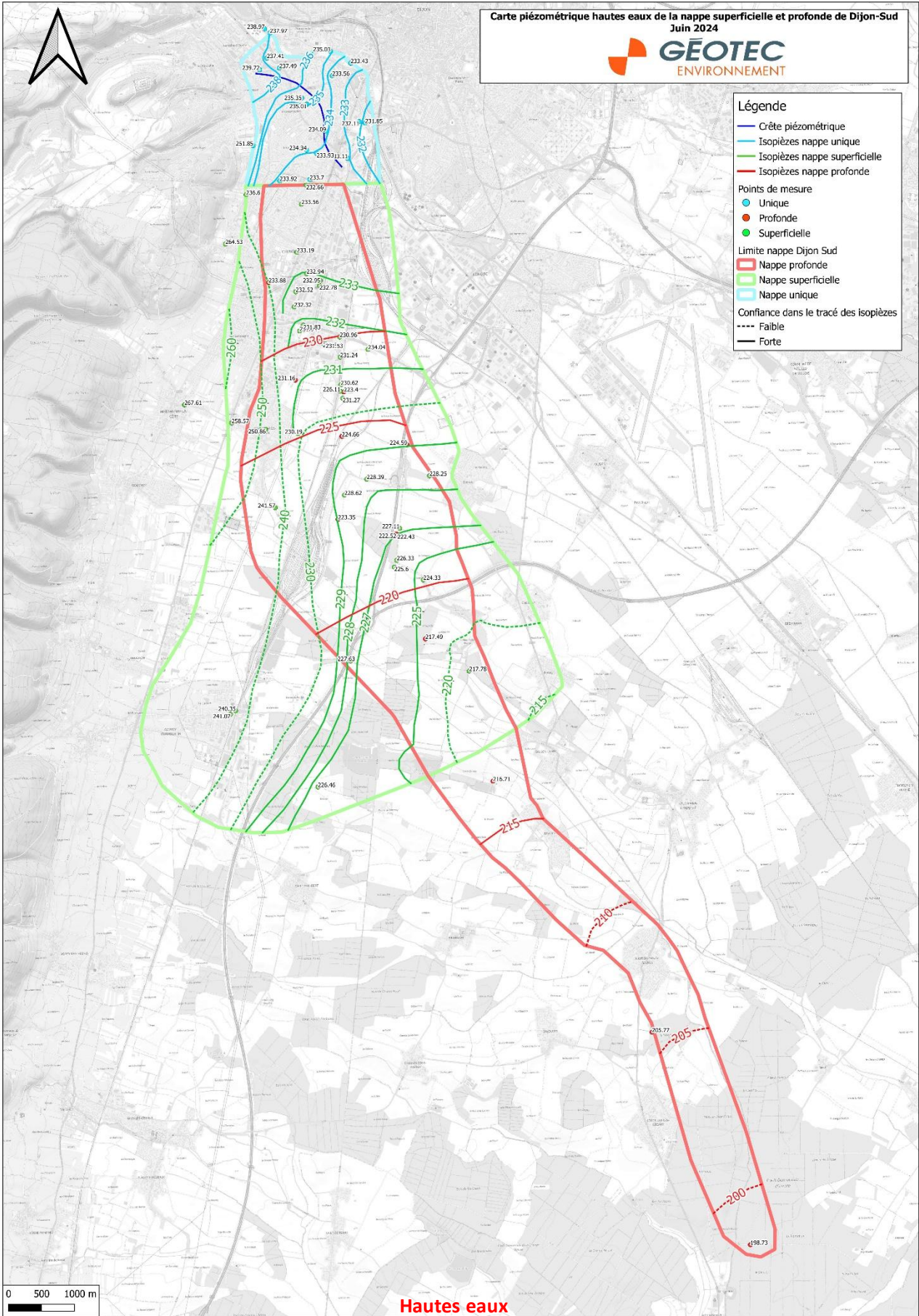
- Basses eaux : septembre 2023
- Moyennes eaux : mars 2024
- Hautes eaux : juin 2024

Les cartes mises à jour montrent :

- la crête piézométrique (au droit de la nappe unique) : zone de divergence des eaux souterraines, à Dijon entre le quartier des Bourroches à l'ouest et le Port du Canal à l'est ;
- une alimentation de la nappe superficielle par le nord-ouest et l'ouest (alimentation par les coteaux)
- un drainage par le réseau hydrographique superficiel (orientation sud-est des écoulements au droit du marais de la Cent Fonts) ;
- des gradients hydrauliques concernant la nappe superficielle sont similaires entre la carte de hautes eaux et celles de moyennes eaux et de basses eaux : en se réduisant fortement à mesure qu'on s'éloigne du relief de côte (2 % puis 0,5 % et 0,2 %), mais augmente légèrement dans l'axe nord-ouest/sud-est (de 0,05 % à 0,2 % environ) ;
- un gradient hydraulique pour la nappe profonde qui se réduit entre l'amont et l'aval, passant d'environ 0,4 % à l'amont (entre Chenôve et le forage du BRGM « raquette »), à 0,20 % environ en aval ;
- un écart de charge hydraulique (de niveau piézométrique) entre les deux nappes qui est plus élevé pour la nappe superficielle, avec un maximum de l'ordre de 7,0 m en partie centrale mais qui redevient non significatif en limite sud de la nappe superficielle.







En conclusion : seule l'action « COM.1.1.5 : Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale », n'aura pas été engagée sur l'ensemble des actions du volet 1.

### 2.1.3. Bilan financier

Pour rappel : la structure porteuse de l'InterCLE, soit le Syndicat de Bassin versant de la Vouge (SBV) gère l'aspect financier.

Ainsi, ce dernier s'assure du roulement financier :

- est responsable des engagements financiers ;
- rédige les conventions de financement (poste et études) ;
- perçoit les contributions des EPCI et de l'Agence de l'eau finançant l'InterCLE et ses actions ;
- suivi des dépenses de l'InterCLE ;
- paye les maîtres d'œuvre (bureaux d'études).

|              |  |  | 2022-2024           |                     |                   |                               |
|--------------|--|--|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------------------|
|              |  |  | Coût TTC            | Subvention          |                   | Restant à charge à l'InterCLE |
|              |  |  |                     | AERMC               | CD 21             |                               |
| ANIM.1.1.1   | Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat)   |  | 162 734,82 €        | 89 860,00 €         | 433,00 €          | 72 441,82 €                   |
| COM.1.1.3    | Communiquer auprès du grand public   | Balades nature   | 2 850,00 €          | -                   | 2 850,00 €        | 0,00 €                        |
|              |  | Conception de l'invitation pour la signature du contrat de nappe 2022-2024 | 693,00 €            | 485,10 €            | -                 | 207,90 €                      |
|              |  | Événement de signature du contrat de nappe 2022-2024                       | 653,91 €            | 457,74 €            | -                 | 196,17 €                      |
|              |  | 15 ans de l'InterCLE   | 17 100,64 €         | 11 970,45 €         | -                 | 5 130,19 €                    |
| COM.1.1.4    | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)   | Demi-journées d'éducation à l'environnement                                | 7 700,00 €          | 5 390,00 €          | 900,00 €          | 1 410,00 €                    |
|              |  | Impression du « Grimoire de la Cent Fonts »                                | 2 325,00 €          | 1 627,50 €          | -                 | 697,50 €                      |
|              |  | Maquette   | 12 732,00 €         | 8 912,40 €          | 1 061,00 €        | 2 758,60 €                    |
| COM.1.1.6    | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau | Guide (tranche ferme)  | 15 375,00 €         | 7 687,50 €          | 1 291,50 €        | 6 396,00 €                    |
| SUI.1.2.3    | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)                                     |  | 19 092,00 €         | 13 364,40 €         | 1 591,00 €        | 4 136,60 €                    |
| <b>TOTAL</b> |  |  | <b>241 256,37 €</b> | <b>139 755,09 €</b> | <b>8 126,50 €</b> | <b>93 374,79 €</b>            |

Tableau 6 : Détail des dépenses du volet 1

Le montant total dépensé pour le volet 1 : « renforcer la gestion locale de l'eau » entre 2022 et 2024 s'élève à **241 256,37 € TTC**. Le poste de la chargée de missions représente 67% des dépenses du volet 1.

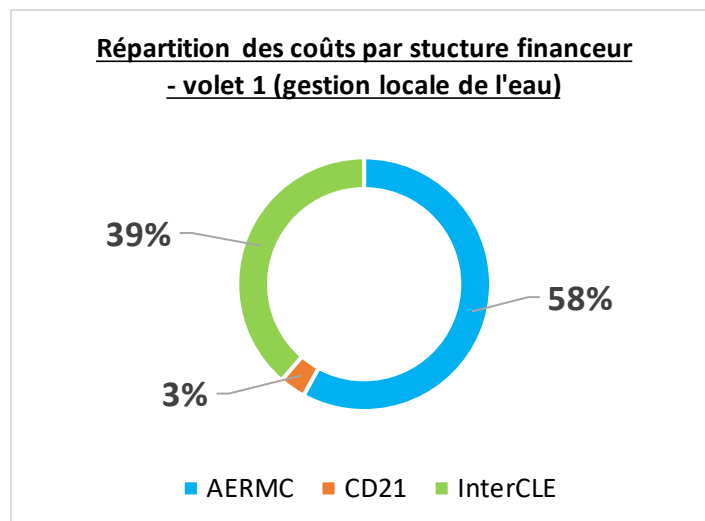


Figure 5 : Répartition des dépenses du volet 1 par structure financeur

## 2.2. Volet 2 : Préserver quantitativement la ressource en eau

### 2.2.1. État d'avancement général

| Enjeux               | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action  | État d'avancement de l'action en fin de contrat |
|----------------------|-----------------|--|---|
| Gestion quantitative | Q.2.1.1         | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau  |   |
|                      | Q.2.1.2         | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites   |   |
| Suivi                | SUI.2.1.3       | Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau  |   |
| Gestion quantitative | Q.2.2.1         | Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   |   |
|                      | Q.2.2.2         | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud                          |   |
|                      | Q.2.2.3         | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  |   |
|                      | Q.2.2.4         | Mettre en œuvre un PTGE / PGRE   |   |
|                      | Q.2.2.5         | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable |   |
| Suivi                | SUI.2.2.6       | Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts   |   |

Tableau 7 : État d'avancement des actions du volet 2 à la fin du contrat

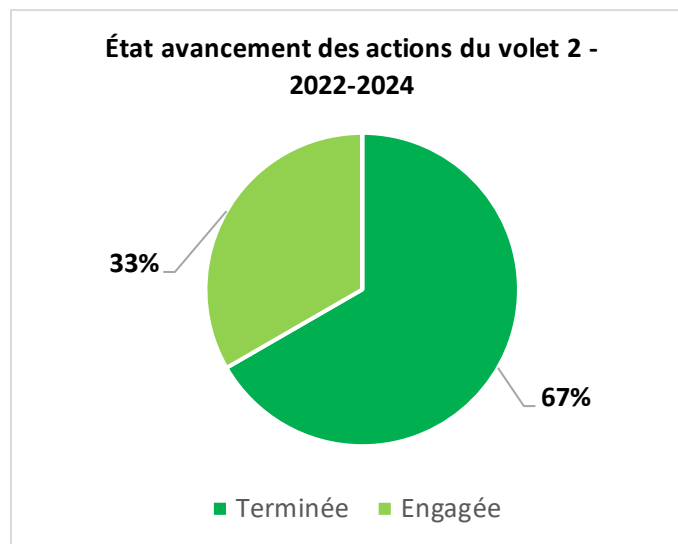


Figure 6 : Bilan des actions du volet 2

**100 % des actions du volet 2 sont terminées ou engagées à la fin du contrat.**

### 2.2.2. Bilan technique

| Enjeux               | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action  | Maître d'ouvrage                         | Échéancier | État d'avancement de l'action en fin de contrat |         |          |             |
|----------------------|-----------------|--|--|------------|---|---------|----------|-------------|
|                      |                 |  |  |            | Terminée  | Engagée | En cours | Non engagée |
| Gestion quantitative | Q.2.1.1         | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau  | InterCLE                                 | 2023-2024  | 70%   | 30%     |          |             |
|                      | Q.2.1.2         | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites   | InterCLE/ Communes                       | 2023-2024  | 40%   | 60%     |          |             |
| Suivi                | SUI.2.1.3       | Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau  | InterCLE/ EPCI AEP                       | 2022-2024  | 100%  |         |          |             |
| Gestion quantitative | Q.2.2.1         | Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   | InterCLE                                 | 2022       | 100%  |         |          |             |
|                      | Q.2.2.2         | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud                          | InterCLE/ Structures publiques / privées | 2024       | 100%  |         |          |             |
|                      | Q.2.2.3         | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  | InterCLE / SBV                           | 2024       | 25%   | 75%     |          |             |
|                      | Q.2.2.4         | Mettre en œuvre un PTGE / PGRE   | InterCLE/ SBV/SBO/ SITIV/SITNA           | 2024       | 40%   | 60%     |          |             |
|                      | Q.2.2.5         | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable | InterCLE                                 | 2023       | 100%  |         |          |             |
| Suivi                | SUI.2.2.6       | Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts   | InterCLE/ EPCI AEP                       | 2022-2024  | 100%  |         |          |             |

Tableau 8 : Détail de l'état d'avancement des actions du volet 2 à la fin du contrat

**COM.2.1.1 : Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau - terminée**

Afin de réduire les prélèvements dans la nappe et ainsi contribuer à sa préservation quantitative et celle des milieux associés, et, de répondre à l'adaptation aux changements climatiques, il est essentiel de réaliser des économies d'eau.

Dans cet objectif, cette action consiste à élaborer et à mettre en œuvre plusieurs actions de communication, puis, de réaliser le diagnostic des consommations en eau et la pose de matériel économe en eau chez les particuliers s'alimentant à partir de l'eau de la nappe de Dijon Sud.

La zone d'intervention se concentre sur la commune de Féney située au droit de la nappe.

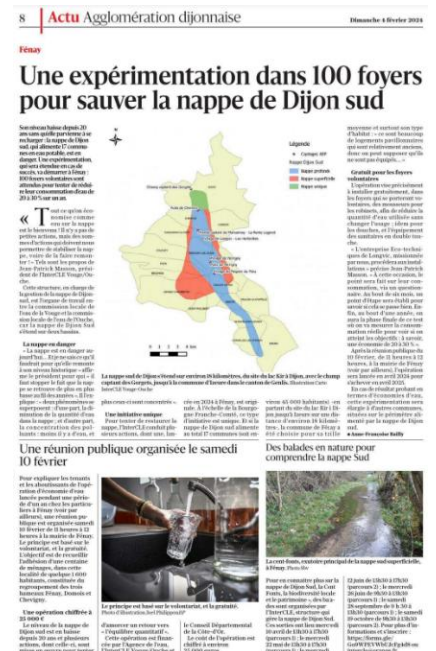
La prestation de diagnostic et d'installation de matériel économe en eau, à proprement parler, intervient une fois le plan de communication mis en œuvre.

Le prestataire de communication est L&M et associés. L'entreprise ÉCO-TECHNIQUES est chargée du diagnostic et de l'installation de matériels hydroéconomes.

**Communication**

La campagne de communication a consisté à :

- créer une affiche afin de diffuser les informations sur l'opération d'économies d'eau et la réunion publique du 10 février 2024. Elle était visible sur les six tableaux d'affichage de la commune ;
- diffuser un flyer dans la boîte aux lettres de tous les foyers de la commune (à peu près 800), simultanément aux vœux du Maire ;
- communiquer via les sites internet de l'InterCLE, écho des communes et Bien Public ainsi que les pages Facebook de la commune et du Syndicat de la Vouge ;
- publier un article dans le Bien Public ;
- organiser une réunion publique le 10 février 2024, à laquelle ont participé 53 personnes.



Suite à la réunion publique, les Fédinois pouvaient s'inscrire à l'opération via un bulletin d'inscription ou en ligne. Celui-ci pouvait être déposé/envoyé à la Mairie ou à l'InterCLE. Le Bien Public a également publié un article supplémentaire suite à cette présentation.

**RÉUNION PUBLIQUE**  
 MAIRIE DE FÉNAVY  
**Samedi 10 février 2024**



**Bulletin d'inscription**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

Commune : .....

Tél : .....

Email : .....

Bulletin à retourner avant le 15 mars 2024 à l'adresse [intercle@orange.fr](mailto:intercle@orange.fr) ou à déposer à la mairie.

QRcode  
à scanner pour  
vous enregistrer  
en ligne



*Notre eau\* est précieuse :*  
**c'est le moment d'équiper GRATUITEMENT**  
 tous les points d'eau de sa maison !







Fénavy

## Le village mène une expérience pilote pour faire des économies d'eau

Dans le cadre des actions menées par l'InterCLE Vosges/Ouche, en charge de la gestion de la nappe phréatique Dijon sud, la commune de Fénavy a été retenue pour mener une expérience pilote sur les économies d'eau.

Une cinquantaine de personnes ont participé à la réunion d'information organisée ce samedi 10 février, à la salle La Félinoise de Fénavy, concernant l'expérience pilote que doit entreprendre la commune sur les économies d'eau.

Il a ainsi été proposé à 100 foyers de la commune de participer gratuitement à la réalisation d'un diagnostic sur sa consommation d'eau et de mettre en place des matériels hydro-économiques.

Les habitants ont jusqu'à fin mars pour s'inscrire à la mairie de Fénavy.

Plusieurs questions ont été posées par les participants. « Les robinets extérieurs sont-ils concernés ? » a questionné l'un d'eux. « On verra suivant l'étude qui sera faite, on préconise de ne pas les équiper », a répondu un représentant d'InterCLE Vosges/Ouche.

### Des équipements sur les robinets

« Aura-t-on la même pression de l'eau ? » demande une personne présente à la réunion. « Oui, l'on adaptera pour avoir la même pression », assure InterCLE Vosges/Ouche. Et l'organisme en charge de la gestion de la nappe phréatique Dijon sud de préciser : « Ces dispositifs sont un plus,



Une cinquantaine de personnes ont participé à cette réunion sur les économies d'eau. Photo R. G.

## 1 litre

C'est l'économie d'eau, minimum, qui peut être faite grâce à l'utilisation de toilettes à double flux.

les nôtres ne sont pas incompatibles avec les robinets électroniques. Ces équipements sont par ailleurs compatibles avec des filtres à charbon.

Sur la mise en place de toilettes à double flux, InterCLE Vosges/Ouche précise qu'une plaquette est posée au fond de la chasse d'eau et économise entre 1 et 2 litres d'eau.

René Gauthier (CLP)  
 Renseignements: mairie de Fénavy au 03.80.36.62.05.

Les habitants avaient 2 mois de délai afin de s'inscrire à l'opération. Au total, 43 foyers y ont pris part, soient 115 Fédinois concernés par l'opération (soit 7% de la population de la commune).

### Diagnostic et installation du matériel hydroéconome

À partir de fin avril 2024, ECO-TECHNIQUES a fait les diagnostics des débits au niveau de tous les points d'eau intérieurs de chaque foyer. Lorsque des économies d'eau étaient possibles, il a été installé des aérateurs, une éco-plaquette (pour les W.C. non équipées d'une double chasse d'eau) et/ou d'une douchette.



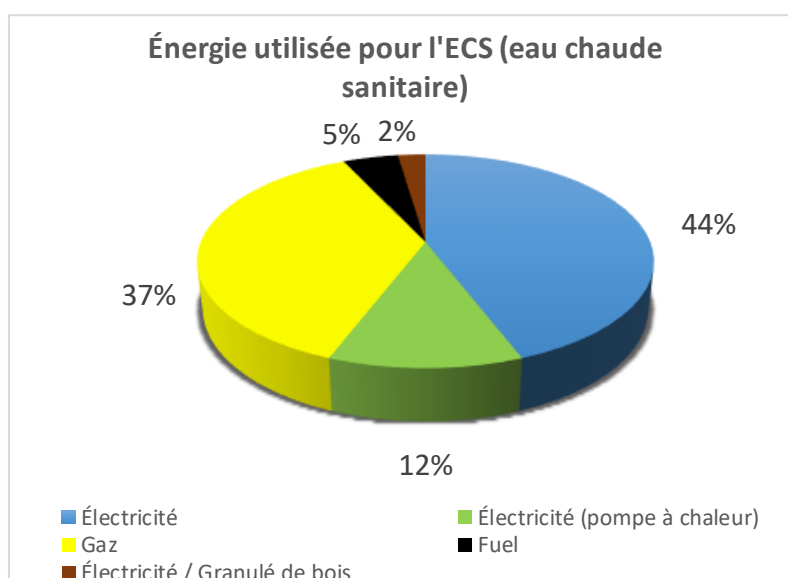
Cette opération a une durée d'un an, avec un point intermédiaire au bout de 6 mois, lors duquel l'entreprise a réalisé un point téléphonique sur l'appropriation du matériel installé par les participants à l'opération.

La très grande majorité des participants ont conservé le matériel. Ils n'ont pas ressenti de différence de débit ou d'inconfort après la mise en place des divers équipements.

À mi-projet, voici les estimations et conclusions que nous pouvons tirer de cette opération :

|   | Foyer de 1 | Foyer de 2 | Foyer de 3 | Foyer de 4 | Foyer de 7 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Total foyers  | 6          | 16         | 10         | 10         | 1          |
| Moyenne économie financière sur 1 an (eau + énergie eau chaude) | 85,31 €    | 104,85 €   | 157,51 €   | 204,40 €   | 292,80 €   |

- Moyenne des consommations d'eau par personne et par an = 54 m3 ;
- 2 foyers surconsomment (> 150 l/jour) ;
- Moyenne d'économies d'eau réalisables par foyer : **22 – 27%** ;
- Pour l'eau chaude sanitaire, les foyers participants à l'expérimentation utilisent majoritairement de l'électricité et du gaz.



Nous devons attendre juin 2025 pour que les économies (eau + énergie eau chaude) effectives puissent être calculées, en se basant sur la facture d'eau et d'électricité sur un an d'opération.

Parallèlement à cette action portée par l'InterCLE, Dijon Métropole a aussi distribué 428 kits d'économies d'eau (contenant 2 mousseurs et une douchette) dans le cadre de l'opération Optim'eau, à Fényay.

**COM.2.1.2 : Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites - engagée**

L'objectif de cette action est d'inciter les communes à faire des économies d'eau.

Les 23 communes alimentées par la nappe de Dijon Sud ont été contactées afin qu'ils participent à une réunion d'informations sur l'intérêt de faire les économies d'eau et comment y parvenir.

ECO-TECHNIQUES propose de réaliser un diagnostic et un devis gratuit portant sur les économies d'eau et d'énergie possibles dans les bâtiments publics.

Fénay, Gevrey-Chambertin, Fixin et Brochon ont finalisé leur diagnostic. 5 autres communes ont manifesté leur volonté d'y participer (Marsannay-la-Côte, Longvic, ...).

Afin que les communes réalisent les travaux en 2025, l'objectif serait de monter un projet commun à toutes les communes ayant réalisé le diagnostic pour qu'ils puissent faire une demande de subvention groupée.

### **Q.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaires des travaux sur les réseaux d'eau - terminée**

Les fuites dans les réseaux constituent une perte économique importante d'une part, et restent d'autre part, difficilement acceptables dans un contexte quantitativement tendu. La connaissance du patrimoine est le préalable indispensable à la mise en œuvre d'une gestion durable des services d'eau. Cela permet d'optimiser les coûts d'exploitation, d'améliorer la fiabilité des infrastructures, de maintenir un niveau de performance et de réduire les prélèvements de la ressource.

La loi Grenelle 2 impose de nouvelles obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable : (décret du 27 janvier 2012) :

- disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable avant le 31 décembre 2013 ;
- établir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret (seuils variables selon les caractéristiques du service et de la ressource).

Afin de répondre aux obligations nationales, les collectivités ayant la compétence en Alimentation en Eau Potable (AEP) (Dijon Métropole et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges), doivent réaliser leurs études patrimoniales de réseaux et répondre aux objectifs de performance de réseau d'AEP.

De par le classement en ZRE de la nappe de Dijon Sud en 2005 et au vu de sa vulnérabilité quantitative de la ressource, une étude de répartition des volumes prélevables dans la nappe par usage et pour les deux collectivités prélevant en nappe a été réalisée. Elle a permis de valider en tenant compte des besoins futurs en AEP de la population (à l'horizon 2020), des objectifs de rendement des réseaux (encadrés par le décret ministériel du 27 janvier 2012, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et intégrant l'engagement des collectivités) et de la baisse de la consommation domestique individuelle constatée sur le secteur, les volumes maximum autorisés par ouvrages ainsi que leur objectif de rendement (cf. Tableau 9). Ces derniers étant plus restrictifs que les objectifs de rendement nationaux.

| Ouvrage(s) d'AEP                        | Volume Prélevable (m <sup>3</sup> /an) | Rendement objectif InterCLE |
|---|--|-----------------------------|
| Puits de Chenôve - DM                   | 280 000                                | 77.75%                      |
| Champ captant de Marsannay-la-Côte - DM | 1 370 000                              | 77.75%                      |
| Forage de Longvic - DM                  | 385 000                                | 75.75%                      |
| Puits de Perrigny-lès-Dijon - CCGCNSG   | 248 000 (40% de 620 000)               | 85%                         |
| Forage de Perrigny-lès-Dijon - CCGCNSG  | 372 000 (60% de 620 000)               | 85%                         |
| Forage du Paquier du Potu               | 395 000                                | 75.75%                      |
| <b>TOTAL nappe de Dijon Sud</b>         | <b>3 050 000</b>                       | <b>-</b>                    |

Tableau 9 : Volumes prélevables sur la nappe de Dijon Sud et les rendements objectifs de l'InterCLE

L'objectif de cette action est de suivre auprès des collectivités prélevant dans la nappe, les volumes utilisés annuellement, l'état de remise à jour des études patrimoniales des réseaux ainsi que les travaux engagés annuellement pour le maintien et l'amélioration du rendement des réseaux de chaque service d'AEP.

Chaque année, l'InterCLE se base sur les informations disponibles dans les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de Dijon Métropole et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour collecter ces données.

|       | USAGE   | Volume prélevé (m <sup>3</sup> ) |           |           |           |           |                     |           | Volume prélevable (m <sup>3</sup> ) |
|-------|---|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------------|-----------|-------------------------------------|
|       |   | 2017                             | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022                | 2023      |                                     |
| BILAN | Total AEP en nappe (hors CC des Gorgets)                              | 2 624 852                        | 2 836 328 | 2 820 221 | 2 734 188 | 2 832 756 | 2 594 955           | 2 519 314 | 3 050 000                           |
|       | Eau Irrigation basses eaux (mai à septembre) = 100 000 m <sup>3</sup> | 62 751                           | 76 309    | 98 203    | 93 105    | 14 100    | 78 815              | 33 834    | 300 000                             |
|       | Eau Irrigation hautes eaux = 200 000 m <sup>3</sup>                   | 0                                | 0         | 466       | 1 755     | 0         | 19 906              | 5 000     |                                     |
|       | Eau Industrielle  | ?                                | ?         | ?         | 41 467    | 44 100    | 63 121 <sup>1</sup> | ?         | 50 000                              |
|       | Tous usages en nappe  | 2 687 603                        | 2 912 637 | 2 918 890 | 2 863 052 | 2 846 856 | 2 756 797           | 2 558 148 | 3 400 000                           |

Tableau 10 : Volumes prélevés dans la nappe de Dijon Sud – tous usages

| VOLUMES PRELEVES |  | Volume prélevé (m <sup>3</sup> ) |           |           |           |           |           |           | Volume prélevable (m <sup>3</sup> ) |
|------------------|--|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------------|
|                  |  | 2017                             | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      |                                     |
| AEP              | Puits de Chenôve - DM                  | 290 433                          | 275 959   | 279 449   | 275 800   | 280 242   | 280 025   | 279 703   | 280 000                             |
|                  | CC de Marsannay-la-Côte - DM           | 1 065 597                        | 1 231 270 | 1 155 236 | 1 055 116 | 1 105 795 | 917 475   | 810 859   | 1 270 000                           |
|                  | Forage de Longvic - DM                 | 378 429                          | 376 888   | 408 926   | 453 547   | 483 951   | 482 324   | 480 646   | 485 000                             |
|                  | TOTAL Grand Dijon (hors Gorgets)       | 1 734 459                        | 1 884 117 | 1 843 611 | 1 784 463 | 1 869 988 | 1 679 824 | 1 571 208 | 2 035 000                           |
|                  | Puits de Perrigny-lès-Dijon - CCGCNSG  | 233 998                          | 252 570   | 243 895   | 263 993   | 274 046   | 251 872   | 246 632   | 248 000                             |
|                  | Forage de Perrigny-lès-Dijon - CCGCNSG | 270 221                          | 288 674   | 304 429   | 335 250   | 307 562   | 274 831   | 308 254   | 372 000                             |
|                  | TOTAL Perrigny-lès-Dijon - CCGCNSG     | 504 219                          | 541 244   | 548 324   | 599 243   | 581 608   | 526 703   | 554 886   | 620 000                             |
|                  | Forage du Paquier du Potu-CCGCNSG      | 386 174                          | 410 967   | 428 286   | 350 482   | 381 160   | 388 428   | 393 220   | 395 000                             |
|                  | Total nappe de Dijon Sud               | 2 624 852                        | 2 836 328 | 2 820 221 | 2 734 188 | 2 832 756 | 2 594 955 | 2 519 314 | 3 050 000                           |

Tableau 11 : Volumes prélevés pour l'Alimentation en Eau Potable dans la nappe de Dijon Sud

Entre 2014 et 2023, les volumes prélevables ont été respectés par tous les usages (cf. Tableau 11). Toutefois, en 2015, pendant la période des basses eaux (période estivale), les irrigants ont dépassé le volume autorisé de plus de 30 000 m<sup>3</sup>. De plus, les volumes prélevés par les industries / activités

<sup>1</sup> Donnée à conforter (la distinction entre prélèvement direct dans la nappe et le réseau d'eau potable n'est pas claire)

économiques ne reflètent pas la réalité. En effet, les volumes affichés pour les années 2020 et 2021 ne concernent que deux ICPE qui déclarent prélever directement dans la nappe, auprès de la DREAL. Nous n'avons à ce jour aucun moyen efficace de connaître les volumes réels prélevés pour l'usage industriel.

Le tableau 11 montre précisément, les volumes prélevés pour l'Alimentation en Eau potable (AEP). Ce zoom semble important étant donné que les prélèvements AEP représentent plus de 90% des volumes prélevés dans la nappe.

Ces sept dernières années, les volumes prélevables pour l'AEP ont été globalement respectés par les maîtres d'ouvrages des captages (Dijon Métropole (DM) et Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG)). Cependant, nous pouvons noter que le puits de Perrigny-lès-Dijon et le forage du Paquier du Potu sont sous pression. En effet, les volumes qui ont été prélevés, lors des trois dernières années, ont été dépassés ou étaient très proches du seuil des volumes prélevables (cf. Tableau 12). Il en est de même pour le puits de Chenôve.

| RENDEMENTS |                                       | Réseau                 | R <sub>2017</sub> | R <sub>2018</sub> | R <sub>2019</sub> | R <sub>2020</sub> | R <sub>2021</sub> | R <sub>2022</sub> | R <sub>2023</sub> | R <sub>objectif</sub> |
|------------|---------------------------------------|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| BILAN      | Puits de Chenôve - DM                 | Chenôve                | 84,00%            | 86,00%            | 86,30%            | 85,10%            | 86,40%            | 87,60%            | 83,30%            | 77,75%                |
|            | CC de Marsannay-la-Côte - DM          | Marsannay-Perrigny     | 89,00%            | 90,50%            | 86,30%            | 87,40%            | 91,80%            | 91,00%            | 85,30%            | 77,75%                |
|            | Forage de Longvic - DM                | Longvic-Ouges          | 85,00%            | 86,00%            | 86,30%            | 90,80%            | 89,80%            | 95,20%            | 85,30%            | 75,75%                |
|            | Puits et forage de Perrigny-lès-Dijon | 13 communes desservies | 91,60%            | 88,10%            | 75,00%            | 86,50%            | 89,50%            | 89,10%            | 92,10%            | 85,00%                |
|            | Forage du Paquier du Potu             | 4 communes desservies  | 83,00%            | 71,00%            | 66,00%            | 75,60%            | 73,20%            | 75,70%            | 76,65%            | 75,75%                |

Tableau 12 : Rendement observé sur les réseaux situés sur la nappe de Dijon Sud

Globalement, les rendements objectifs fixés par l'InterCLE sont respectés par les maîtres d'ouvrage en charge de la compétence AEP (cf. Tableau 13). Cependant, nous devons nuancer nos propos. En effet, le réseau qui dessert les 4 communes alimentées par le forage du Paquier du Potu connaît régulièrement un rendement observé plus faible que son rendement objectif.

L'indice de performance (cf. Tableau 15), le taux moyen de renouvellement du réseau (cf. Tableau 16) ainsi que l'indice linéaire de perte (cf. Tableau 14) sont des données peu exploitables. En effet, elles reflètent souvent la situation sur un territoire, découpé selon des critères propres à chacune des deux collectivités. D'autant plus que, hormis la commune de Perrigny-lès-Dijon, les 16 autres communes ne sont situées qu'en partie sur la ressource étudiée ici.

Il n'existe donc pas de données qui se concentrent uniquement à l'intérieur des limites de la nappe.

| Indice linéaire de perte | Secteur géographique | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  | 2021 |
|--------------------------|----------------------|-------|-------|-------|-------|------|
| CCGCNSG                  | Secteur Gevrey       | 3,9   | 7,2   | 7,5   | 5,6   | 6,2  |
| Dijon Métropole          | Dijon                | 13,13 | 13,3  | 13,51 | 17,08 | 14,7 |
|                          | Chenôve              | 7,08  | 6,9   | 6,91  | 7,5   | 6,68 |
|                          | Marsannay-la-Côte    | 12,57 | 12,44 | 11,54 | 9,99  | 6,84 |
|                          | Longvic              | 4,58  | 4,71  | 4,54  | 2,87  | 3,53 |
|                          | Perrigny-lès-Dijon   | 3,99  | 2,1   | 2,72  | 3,66  | 1,52 |
|                          | Fénay                | 0,44  | 1,93  | 1,58  | 3,9   | 1,62 |

| Indice linéaire de perte en eau [105.3] | Secteur géographique | 2022 | 2023 |
|---|----------------------|------|------|
| CCGCNSG                                 | Perrigny             | 2,08 | 1,41 |
|   | Paquier du Potu      | 5,4  | 5,3  |
| Dijon Métropole                         | Sud Dijonnais        | 4,56 | 6,2  |

Tableau 13 : Indice linéaire de perte en partie sur la nappe

| Indice de performance                 | Secteur géographique         | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------|------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Puits de Chenôve - DM                 | Chenôve - Marsannay-Perrigny | 105  | 105  | 110  | 110  | 110  | 109  | 109  |
| CC de Marsannay-la-Côte - DM          | Chenôve - Marsannay-Perrigny | 105  | 105  |      |      |      |      |      |
| Forage de Longvic - DM                | Longvic-Ouges                | 110  | 110  |      |      |      |      |      |
| Puits et forage de Perrigny-lès-Dijon | Secteur Gevrey               | 100  | 97   | 97   | 97   | 97   | 97   | 107  |
| Forage du Paquier du Potu             |                              |      | 93   | 93   | 93   | 93   | 93   | 93   |

Tableau 14 : Indice de performance en partie sur la nappe

| Taux moyen de renouvellement du réseau (%) | Secteur géographique         | 2017  | 2018  | 2019  | 2020  |
|--|------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Puits de Chenôve - DM                      | Chenôve - Marsannay-Perrigny | 0,27% | 0,31% | 0,41% | 0,36% |
| CC de Marsannay-la-Côte - DM               | Chenôve - Marsannay-Perrigny | 0,27% | 0,31% |       |       |
| Forage de Longvic - DM                     | Longvic-Ouges                | 0,11% | 0,11% |       |       |
| Puits et forage de Perrigny-lès-Dijon      | Secteur Gevrey               | 0,54% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| Forage du Paquier du Potu                  |                              |       |       |       |       |

| Taux moyen de renouvellement du réseau (%) | 2021  | 2022  | 2023  |
|--|-------|-------|-------|
| <u>Sud Dijonnais</u>                       | 0,41% | 0,00% | 0,27% |
| <u>Forage et puits Perrigny</u>            | 0,00% | 0,00% | 2,80% |
| <u>Secteur Gevrey</u>                      | 0,00% | 0,00% | 0,73% |

Tableau 15 : taux moyen de renouvellement du réseau en partie sur la nappe

| Linéaire de travaux de renouvellement du réseau réalisé (ml) - sur la nappe | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Dijon Métropole   | 1147 | 140  | 1380 | 242  | 371  | 0    | 766  |
| CCGCNSG   | 869  | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 5148 |

Tableau 16 : linéaire de travaux de renouvellement du réseau réalisé sur la nappe

Il est plus facile de calculer le linéaire de travaux de renouvellement du réseau réalisé sur la nappe car les RPQS relatent cette donnée à l'échelle de la rue de la commune où les travaux ont pris place (cf. Tableau 17).

Sur la partie de la nappe située sur la CCGCNSG, durant cinq années, aucuns travaux de renouvellement du réseau n'ont été réalisés, notamment en 2020 où plusieurs chantiers étaient prévus.

### 0.2.2.1 : Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole) - terminée

Dans le cadre de cette étude, huit communes situées sur la nappe de Dijon Sud ont pu bénéficier de la délimitation de zones potentiellement désimperméabilisables. La partie de la nappe située sur le territoire métropolitain n'a pas été retenue car une étude de désimperméabilisation à l'échelle de la Métropole était menée en parallèle.

Par suite, 10 sites ont été retenus pour étudier les solutions de désimperméabilisation qu'il est possible d'y mettre en œuvre. Il s'agit essentiellement de parkings à désimperméabiliser et de quelques bâtiments à déconnecter du réseau d'eau pluviale.

Ont participé à ce projet 2 entreprises (T.E.E. et Super U de Brochon).

Une fois que les solutions de dimensionnement ont été présentées aux futurs maîtres d'ouvrages, un questionnaire leur a été adressé pour connaître la probabilité de réalisation des travaux, le délai de réalisation ainsi que l'implication souhaitée ou non de l'InterCLE.

Voici le tableau récapitulatif de ces retours :

| Site d'étude – maître d'ouvrage          | Probabilité (note de 0 à 10) de voir aboutir les solutions | Explication de la note   | Échéance de réalisation du projet | Collaboration avec l'InterCLE   |
|--|--|--|-----------------------------------|---|
| Complexe sportif – Corcelles-lès-Cîteaux | 5  | Les options proposées correspondent aux attentes de la municipalité  | 2025                              | Forte implication de l'InterCLE souhaité (aide dans demande de financement, choix entreprise, suivi, ...) |
| Parking à proximité du lycée - Brochon   | 8  | Réelle volonté de réaliser ce projet avec l'équipe actuelle, la rénovation de la voirie de ce parking est inéluctable, l'opportunité de réaliser la désimperméabilisation est un plus. | 2026, au plus tard, 2027          | Implication de l'InterCLE sollicitée (éviter les « marchands de rêves »)                                  |
| Rue des écoles – Noiron-sous-Gevrey      | 10   | Demande du Maire   | 2026                              | Implication de l'InterCLE sollicitée  |
| Écoles - Noiron-sous-Gevrey              | 4  | La commune ne souhaite pas engager ce projet   | -                                 | -   |
| Parkings – entreprise T.E.E.             | 4  | Dans la conjoncture économique actuelle ce projet est mis en attente   | -                                 | -   |
| Avenue de Spy – Gevrey-Chambertin        | 6  | Les travaux ne pourront pas débuter dans l'immédiat  | 2026                              | Implication de l'InterCLE sollicitée  |
| Bâtiment désaffecté – Gevrey-Chambertin  | 8  | La commune souhaiterait réaliser ces travaux   | 2025-2026                         | Implication de l'InterCLE sollicitée  |
| Parking – Super U                        | 7  | Intéressé par le projet, encore en étude pour les ombrières  | 2025                              | Implication de l'InterCLE sollicitée  |
| Église Saint-Antoine - Fixin             | 5  | Pas de budget suffisant en 2024  | 2025                              | À voir en 2025  |
| Esplanade François Rude - Fixin          | 10   | Détermination du Maire et du Conseil Municipal<br>Projet engagé<br>Budget voté   | Été / Automne 2024                | Réunion de lancement 15/10/2024   |

L'objectif de cette action était non seulement de communiquer auprès des élus et des acteurs locaux sur l'importance de la désimperméabilisation et de la non imperméabilisation mais aussi d'amener les élus locaux à s'engager dans des projets d'aménagement vertueux pour la ressource en eau. In fine, si ces projets aboutissent, ils serviront de projets « vitrines » pour qu'ils se multiplient sur notre territoire, voire au-delà.

**COM.2.2.2 : Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud – terminée**

Le territoire de la nappe est fortement imperméabilisé, surtout dans la partie Nord où prend naissance la nappe superficielle.

Il est aujourd'hui plus que nécessaire, d'une part de limiter, voire supprimer, l'imperméabilisation, et, d'autre part de désimperméabiliser l'existant.

Pour les années à venir, les modèles climatiques prévoient (et on le constate aujourd'hui sur le terrain) un renforcement de très gros orages avec des précipitations extrêmes donc des pluies non efficaces. Cela génère massivement du ruissellement (surcharge des réseaux puis déversement des eaux vers les eaux de surface) et des circulations rapides, accélérées par l'imperméabilisation, entraînant des problèmes à la fois quantitatifs (inondations notamment) et qualitatifs (mobilisation de polluants).

Même si les orages apportent ponctuellement des quantités importantes d'eau, ils ne permettent pas toujours une recharge optimale des nappes. En effet, la nappe se recharge surtout lorsque l'activité des plantes est faible et lorsque des pluies fines et continues ont lieu.

De plus, d'autres facteurs aggravent les problèmes quantitatifs en milieu urbain :

- La mise en place systématique de réseaux de collecte et d'évacuation ;
- La modification des tracés des cours d'eau et l'urbanisation des rives ;
- La faiblesse des espaces gérés par des techniques naturels (mise en herbe, ...), en effet, la végétation est capable de réduire les températures et de gérer les eaux qu'elle reçoit.

Les enjeux liés à une bonne gestion des eaux pluviales sont nombreux :

- Réduire les inondations urbaines ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Maintenir la biodiversité ;
- Réduire les îlots de chaleur ;
- Améliorer le cadre de vie.

En parallèle de l'étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud, une communication par voie postale a été adressée aux entreprises de la ZAE Les Terres d'Or de Gevrey-Chambertin. Seule l'entreprise T.E.E. avait manifesté son intérêt pour le sujet.

En amont de l'étude, toutes les communes (hors métropole) ont été réunies pour les sensibiliser à la désimperméabilisation et le maintien des espaces non artificialisés. De plus, une lettre d'information spéciale désimperméabilisation a été envoyée par mail à toutes les communes situées sur la nappe de Dijon Sud.

Cependant, aucun moyen financier n'a été déployé pour la réalisation de cette action, notamment pour organiser des sessions de rencontre entre communes et habitants.

**O.2.2.3 : Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud – engagée**



Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Sur les territoires en déséquilibre, le Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) constitue une première génération de PTGE. Le PGRE « Dijon Sud » a été adopté le 01/12/2014.

Dans la perspective de mettre en œuvre un PTGE, une étude prospective a été engagée sur le territoire de la nappe, en coopération avec les bassins versant de la Vouge, de l'Ouche et de la Tille, dans le cadre d'une réflexion unique.

L'étude prospective a pour objectif

- de démultiplier les regards sur les futurs possibles pour identifier les risques et anticiper les besoins ;
- de construire une stratégie d'anticipation et d'adaptation aux risques.

La participation des acteurs locaux constitue le socle de la démarche.

L'étude est conduite en 7 phases :

1. Cadrage de la participation : phase de préparation permet de s'assurer d'une mise en place des bonnes conditions d'un dialogue ;
2. Diagnostic territorial : organisation des ateliers de concertation afin d'identifier les enjeux prioritaires puis rédaction des fiches diagnostics ;
3. Évolution des conditions naturelles : rédaction des fiches « changement climatique et évolution de la ressource » et « état des milieux » ;
4. Évolution des usages : mise à jour des fiches diagnostic en intégrant des éléments de prospective et construction de scénarios exploratoires d'évolution des usages de l'eau ;
5. Scénarios d'évolution du territoire : rédaction des scénarios ou travail sur leur souhaitabilité, rédaction des scénarios prospectifs, identification de « trajectoires d'adaptation » et évaluation des trajectoires (matrice de performance) ;
6. Stratégie d'adaptation : : identification des pistes d'actions et rédaction de la stratégie d'adaptation et évaluation multicritères ;
7. Plan d'actions par territoire (Tille, Vouge, Ouche et nappe de Dijon Sud) : opérationnalisation de la stratégie et rédaction du plan d'adaptation et évaluation multicritères. **Cette dernière phase va alimenter le PTGE de la nappe de Dijon Sud.**

L'étude sera finalisée à la rentrée 2025. La rédaction du PTGE de la nappe de Dijon Sud pourra ainsi démarrer à ce moment-là.

**O.2.2.5 : Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable - terminée**

L'objectif de l'étude est de réduire le déficit de la recharge actuel et de retrouver une situation d'équilibre quantitatif à l'échelle de la nappe. Cette étude n'a pas vocation à favoriser une augmentation des prélèvements en nappe, notamment pour l'Alimentation en Eau Potable, mais leur sécurisation.

Il a été démontré à l'issue de la tranche ferme que :

- sur le plan quantitatif : les ressources sont existantes pour compenser les différents déficits estimés ;
- les phases 1 (données existantes), 2 (présence de zones favorables à la RMA) et 3 (« ressources disponibles pour compenser le déficit estimé) montrent une bonne aptitude de la nappe de Dijon Sud à la RMA.

La tranche optionnelle :

- montrera lors de la phase 4 qu'il est envisageable de réaliser une injection des eaux pluviales (en augmentant la part infiltrée en zone urbaine) ou des eaux de l'Ouche pour apporter un soutien en période d'étiage à la Cent Fonts. De plus, on constate que la zone amont de la nappe est plus favorable à l'injection ;
- la phase 5 permettra de vérifier l'influence du volume injecté au droit de la zone-test sur la Cent Fonts, évaluer l'incidence de la RMA sur la piézométrie au droit de la zone de recharge et de prédimensionner des dispositifs de recharges ;
- la phase 6 permettra de définir et comparer plusieurs options d'aménagement permettant la mise en place d'un système de recharge maîtrisé d'aquifère. Cette analyse, basée sur les coûts, a permis de comparer, pour chacune des options retenues, le coût nécessaire à la recharge d'un mètre cube d'eau.

#### Coût des scénarios

| Scénario  | CAPEX       | OPEX     | Coûts annualisés | Coût / m <sup>3</sup>  |
|---|-------------|----------|------------------|------------------------|
| I L1 - Bassin d'infiltration avec prise d'eau - Lac Kir             | 2 206 200 € | 30 000 € | 271 000 €        | 0,309 €/m <sup>3</sup> |
| II L1 - Bassin d'infiltration avec prise d'eau - Canal de Bourgogne | 1 244 200 € | 27 000 € | 174 000 €        | 0,199 €/m <sup>3</sup> |
| III L1 - Forage avec prise d'eau - Lac Kir                          | 2 112 600 € | 31 000 € | 274 000 €        | 0,313 €/m <sup>3</sup> |
| IV L1 - Forage avec prise d'eau - Canal de Bourgogne                | 1 254 600 € | 23 000 € | 172 000 €        | 0,196 €/m <sup>3</sup> |

On constate que les scénarios I et III ainsi que les scénarios II et IV sont équivalents en termes de coût unitaire (€/m<sup>3</sup>) avec respectivement 0,30 €/m<sup>3</sup> et 0,19 €/m<sup>3</sup>. Cette différence de coût s'explique principalement par le coût de mise en œuvre de la conduite entre la ressource (canal de Bourgogne ou lac Kir selon le scénario) et le lieu d'injection.

Les coûts de fonctionnement (personnel, maintenance et énergie) sont relativement faibles comparativement aux coûts de construction. Considérant le coût annualisé, les coûts « OPEX » représentent 12% des coûts totaux pour le scénario « I » et 20% pour le scénario « II ».

Cette étude tire les principales conclusions suivantes :

- la différence entre la recharge par forage ou par bassin est globalement peu discriminante (autoépuration par bassin) ;
- d'un point de vue économique, les deux solutions (bassin ou forage) sont très proches ;
- le canal de Bourgogne présente l'avantage d'être plus près du lieu d'infiltration/injection que le lac Kir ; le choix de la ressource ne doit pas dépendre uniquement de l'isocoût (l'eau du canal est plus polluée par rapport à l'Ouche mais celle-ci est située 3 fois plus loin du lieu d'injection/infiltration) ;
- les possibilités d'un prélèvement dans le canal de Bourgogne sont peu connues ;
- l'aménagement d'un dispositif, dimensionné pour un débit de 200 m<sup>3</sup> /h soit près de 876 000 m<sup>3</sup> /an pour un fonctionnement estimé de 6 mois/an, est réalisable en quelques années alors que le temps d'atteinte d'un apport équivalent par la ré-infiltration des eaux pluviales pourrait être évalué à 15 ans (cf. article magazine local DIJON Capitale sur l'infiltration à la parcelle), dans un premier temps, au 30% de surface liée au parcellaire public.

Les rapports finaux et livrables sont attendus pour début 2025.

Une réunion sera organisée afin de présenter les conclusions de l'étude et d'échanger sur la suite à donner à cette action.

**SUI.2.2.6 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts - terminée**

Cette opération correspond au suivi annuel :

- des volumes prélevés par usage (cf. Tableau 11) ;
- de l'évolution des débits à la Cent Fonts (cf. Figure 7).

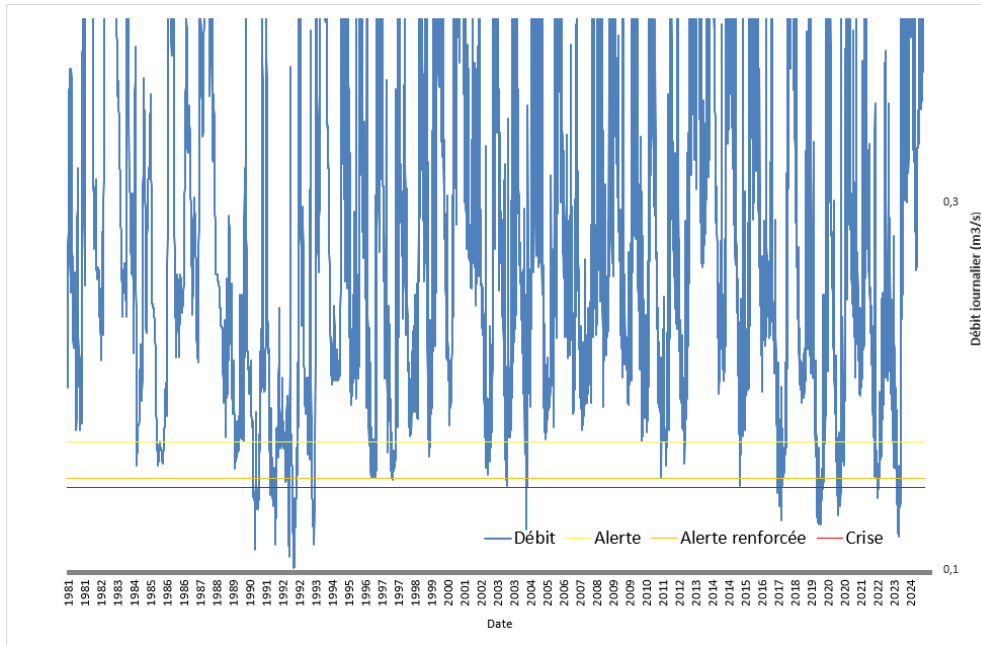


Figure 7 : Évolution des débits de la Cent Fonts (2014-2024)

Les données illustrées sur ce graphique proviennent du site <https://hydro.eaufrance.fr/>.

Nous observons qu'en 2017 et de 2019 à 2023, le DMB de 170 l/s a été franchi sur des périodes de longue durée. Cela a occasionné des arrêtés préfectoraux et des restrictions d'usages de l'eau sur l'entité Cent Fonts / nappe de Dijon Sud (cf. Tableau 18).

| Rivière    | Station       | Période   | Années |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|------------|---------------|-----------|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|            |               |           | 2014   | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Cent Fonts | Saulon la Rue | Mai       | 0      | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|            |               | Juin      | 0      | 0    | 0    | 1    | 0    | 0    | 0    | 0    | 1    | 1    | 0    |
|            |               | Juillet   | 0      | 0    | 0    | 1    | 0    | 1    | 1    | 1    | 1    | 1    | 0    |
|            |               | Aout      | 0      | 0    | 0    | 1    | 0    | 1    | 1    | 1    | 1    | 1    | 0    |
|            |               | Septembre | 0      | 0    | 0    | 1    | 0    | 1    | 1    | 1    | 1    | 1    | 0    |
|            |               | Octobre   | 0      | 0    | 0    | 1    | 0    | 1    | 1    | 0    | 0    | 1    | 0    |

|          |  |
|----------|--|
| <b>0</b> | Aucun AP de limitation d'usages de l'eau pris pour le mois considéré |
| <b>1</b> | AP de limitation d'usages de l'eau pris pour le mois considéré       |
| <b>1</b> | Seuil d'alerte atteint   |
| <b>1</b> | Seuil d'alerte renforcée atteint                                     |
| <b>1</b> | Seuil de crise atteint   |

Tableau 17 : Seuils atteints sur la station hydrométrique de Saulon-la-Rue en référence à l'Arrêté Préfectoral Cadre du 29 juin 2015

En 2017, les pluies estivales ont permis au débit de la Cent Fonts de ne pas aller au-delà du seuil d'alerte. Cependant en 2019 et 2020, la nappe ne s'étant pas suffisamment rechargée et les pluies estivales manquantes, le cours d'eau avait franchi le seuil de crise durant plusieurs semaines. Le territoire n'a été confronté à une telle situation qu'au début des années 1990, où l'on prélevait deux fois plus dans la nappe.

A contrario, en 2018, la nappe ayant connu son troisième record de recharge (depuis que la nappe est équipée (1979)), la rivière n'avait pas franchi son seuil de débit minimum biologique, même si le territoire n'avait reçu que très peu de précipitations et avait vécu une sécheresse prolongée.

Tous les étés, entre 2021 et 2023, l'entité Cent Fonts/nappe de Dijon Sud a connu des restrictions d'usages de l'eau, même si ponctuellement le degré de restriction a pu varier (car pluies estivales). L'étiage de 2023 a été extrêmement sévère et a duré jusqu'à début novembre. Cette situation est à mettre en corrélation avec la mauvaise recharge hivernale de la nappe de Dijon Sud (environ 30 cm de recharge au lieu d'un mètre).

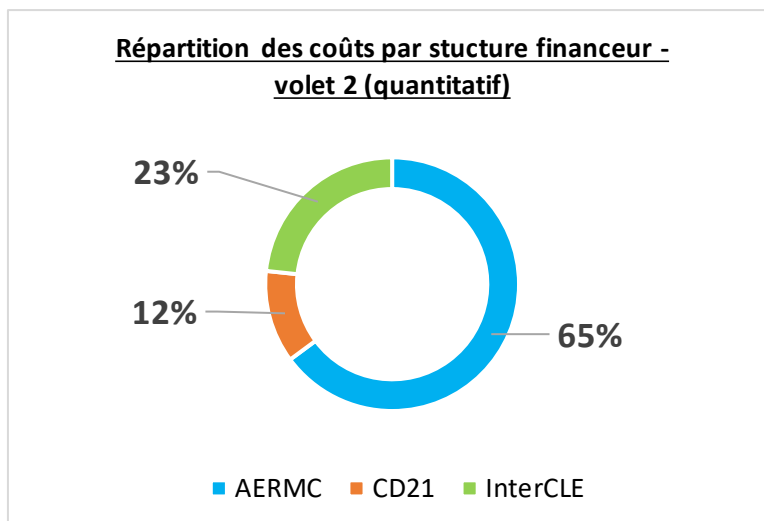
À partir de novembre 2023 et durant une bonne partie de l'année 2024, notre territoire a reçu une quantité très importante de pluie. Cela a entraîné une très bonne recharge de la nappe, et donc, la Cent Fonts n'a pas atteint son débit minimum biologique, cette année-là, et en conséquence, aucun arrêté préfectoral n'a été pris.

### 2.2.3. Bilan financier

|              |  |   | 2022-2024           |                     |                    |                                |
|--------------|--|---|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------------------|
|              |  |   | Coût TTC            | Subvention          |                    | Restant à charge de l'InterCLE |
|              |  |   |                     | AERMC               | CD 21              |                                |
| Q.2.1.1      | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau  | Opération de communication                                  | 9 480,00 €          | 4 740,00 €          | 1 740,00 €         | 3 000,00 €                     |
|              |  | Installation et diagnostic du matériel                      | 8 501,66 €          | 4 250,83 €          | -                  | 4 250,83 €                     |
| Q.2.1.2      | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre)                    |   | Animation interne   |                     |                    |                                |
| Q.2.2.1      | Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   | Phases 1 à 3 + essais d'infiltration (étude complémentaire) | 69 048,00 €         | 48 333,60 €         | 15 000,00 €        | 5 714,40 €                     |
| Q.2.2.2      | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud                          |   | Animation interne   |                     |                    |                                |
| Q.2.2.3      | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  |   | Animation interne   |                     |                    |                                |
| Q.2.2.4      | Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)  |   | 6 829,95 €          |                     |                    | 6 829,95 €                     |
| Q.2.2.5      | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable | Phases 1 à 3  | 39 000,00 €         | 27 300,00 €         | -                  | 11 700,00 €                    |
|              |  | Phases 4 à 6  | 30 300,00 €         | 21 210,00 €         | 2 525,00 €         | 6 565,00 €                     |
| <b>TOTAL</b> |  |   | <b>163 159,61 €</b> | <b>105 834,43 €</b> | <b>19 265,00 €</b> | <b>38 060,18 €</b>             |

Tableau 18 : Détail des dépenses du volet 2

Le montant total  
volet 2 :  
**quantitative** »  
2024 s'élève à  
TTC. L'étude



dépensé pour le  
« **gestion**  
entre 2022 et  
**156 329,66** €

désimperméabilisation et l'étude de faisabilité de recharge maîtrisée d'aquifère représentent 85% des dépenses du volet 2.

Figure 8 : Répartitions des dépenses du volet 2 par structure financeur

## 2.3. Volet 3 : Améliorer la qualité des eaux brutes

### 2.3.1. État d'avancement général

| Enjeux                    | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action   | État d'avancement des actions en fin de contrat |
|---------------------------|-----------------|---|---|
| Résorption des pollutions | POL.3.1.1       | Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives                              |   |
|                           | POL.3.2.1       | Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin |   |
|                           | POL.3.3.1       | Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR   |   |
|                           | POL.3.3.2       | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière                      |   |

Tableau 19 : État d'avancement des actions du volet 3 en fin de contrat

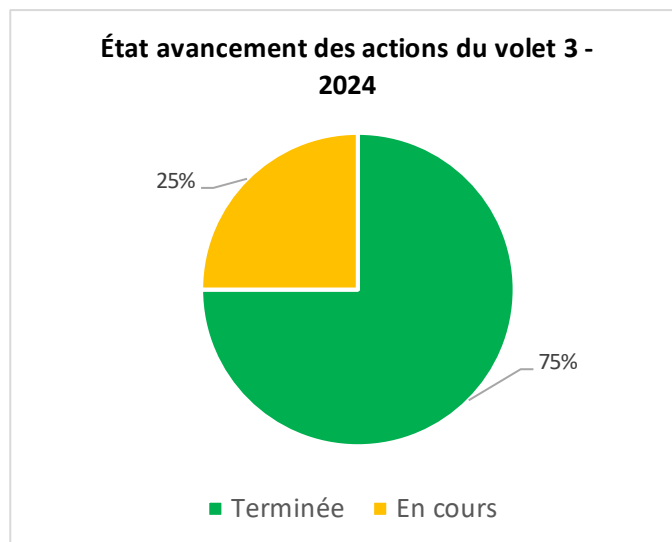


Figure 9 : Bilan des actions du volet 3

**75% des actions du volet 3 sont complètement achevées à l'issue du contrat de nappe 2022-2024.**

### 2.3.2. Bilan technique

| Enjeux                    | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action   | Maître d'ouvrage            | Échéancier | État d'avancement de l'action fin de contrat |     |     |     |
|---------------------------|-----------------|---|-----------------------------|------------|--|-----|-----|-----|
|                           |                 |   |                             |            | 100%   | 20% | 40% | 40% |
| Résorption des pollutions | POL.3.1.1       | Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives                              | SNCF Réseau                 | 2022-2024  | 100%   |     |     |     |
|                           | POL.3.2.1       | Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin | SNCF Mobilité / SNCF Réseau | 2023       |  | 20% | 40% | 40% |
|                           | POL.3.3.1       | Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR   | InterCLE / privés           | 2022       | 100%   |     |     |     |
|                           | POL.3.3.2       | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière                      | InterCLE                    | 2022       | 100%   |     |     |     |

Tableau 20 : Détail de l'état d'avancement des actions du volet 3 en fin du contrat

#### **POL.3.1.1 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives - terminée**

Les objectifs à travers cette action sont :

- de sensibiliser le service de la SNCF chargé de lutter contre l'installation de végétations sur les voies ou aux abords posant des problèmes en termes de stabilité des structures ou de sécurité ;
- de proposer l'expérimentation d'usage de produits alternatifs ;
- de suivre les pratiques de désherbage au droit de la nappe de Dijon Sud.

Sur les périmètres de la nappe, deux trains assurent le désherbage chimique : un train désherbeur régional et un quad équipé d'un système de traitement phytosanitaire.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la SNCF arrête totalement l'emploi du glyphosate. Le traitement se fait aujourd'hui à l'acide pélargonique (produit de biocontrôle) et aux antigerminatifs. Aujourd'hui, ils

cherchent progressivement à remplacer les produits de synthèse par des produits naturels (ex : remplacement du flazasulfuron). Cependant, cela reste assez compliqué.

La SNCF va prochainement travailler sur l'optimisation de la période d'application (pour les antigerminatif pour retarder la pousse) mais la disponibilité des équipes n'est pas simple et la programmation des trains désherbeur nationaux est difficile.

**POL.3.2.1 : Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin – en cours**

La SNCF est propriétaire de la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin qui comprend un important parc immobilier dont l'assainissement est de type non collectif.

Aujourd'hui, une centaine de personnes y travaillent. Des petites entités regroupant diverses compétences sont réparties sur tout le site. Le plus grand complexe réunit 3 unités (FRET, EIC et TECHNICENTRE) et regroupe environ 40 personnes.

En mars 2017, la SNCF a engagé un prestataire (SEPIA Conseil) afin de réaliser le diagnostic des réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et incendie) et de remettre à jour les connaissances déjà existantes.

Le prestataire avait commencé le diagnostic en partant des plans existants. SEPIA réalisait l'inventaire des ouvrages sur le terrain, des traçages ainsi que la vérification de la conformité des plans et l'état des ouvrages (canaux, fosses, ...) à l'aide de caméras.

Il s'agissait d'un travail très précis qui s'était fait sur une durée d'un an et demi. La durée de cette étude s'explique aussi par le fait que les ingénieurs du bureau d'études faisant l'inventaire devaient être accompagnés à travers tout le site. En effet, il est extrêmement dangereux de circuler dans la gare de triage sans être accompagné en raison du danger lié à la circulation ferroviaire. Cela nécessite donc du temps et des ressources humaines mises à disposition par la SNCF.

L'étude devait commencer en avril 2017 mais suite à un problème survenu à la phase d'appel d'offre l'exécution du marché n'a pu démarrer qu'en septembre 2017.

Par ailleurs en 2018, la SNCF avait réalisé un curage et l'entretien des fosses septiques dans la zone de Gevrey-Chambertin.

Le diagnostic a pris fin en 2020.

Les budgets SNCF Réseau dans le cadre du schéma directeur ferroviaire ont été gelés et les travaux reportés à une date non définie, en 2023. Par conséquent, il n'y a eu que très peu d'avancée dans le cadre de cette action.

L'étude SEPIA (réseau humide) engagée par la SNCF depuis 2017 avance timidement :

- Phase 1 : reconnaissance des réseaux humides : terminée (plan, état des réseaux, ...) ;
- Phase 2 : investigations complémentaires (mesures, inspections caméra, ...) doit débuter en 2025 ;
- Phase 3 : schéma directeur des réseaux humides et entretien des bâtiments, doit débuter après la phase 2, donc en 2027 au plutôt.

Cette étude peine à avancer car le site de Gevrey n'est pas une priorité à l'échelle nationale pour la SNCF car il ne s'agit ni d'un site très ancien, ni dysfonctionnel, donc, nous sommes encore très loin du stade travaux.

**POL.3.3.1 : Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR - terminée**

Les ouvrages d'accès à la nappe (unique, superficielle ou profonde) sont des vecteurs de contamination depuis la surface.

Après un travail de recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) au cours du premier contrat de nappe (2016-2021), il a été constaté que quelques-uns de ces ouvrages nécessitaient un diagnostic poussé et une réhabilitation en bonne et due forme pour certains.

Ainsi, au début de ce nouveau contrat, une étude a été engagée afin de déterminer la nécessité d'une réhabilitation de 11 ouvrages qui pouvaient être vecteurs de pollution dans l'objectif de limiter et éviter toute contamination de la nappe profonde depuis la surface mais aussi la nappe superficielle.

Plusieurs techniques ont été utilisées pour analyser les ouvrages suspects : inspection vidéo, gamma Ray (non réalisable sur les petit diamètres  $\varnothing < 50$  mm), contrôle cimentation CBL (non réalisable sur les tubages PVC et sur les  $\varnothing < 80$  mm, fonctionne uniquement en milieu immergé et nécessite un train de tiges de 3 m) et profil thermo conductivité.

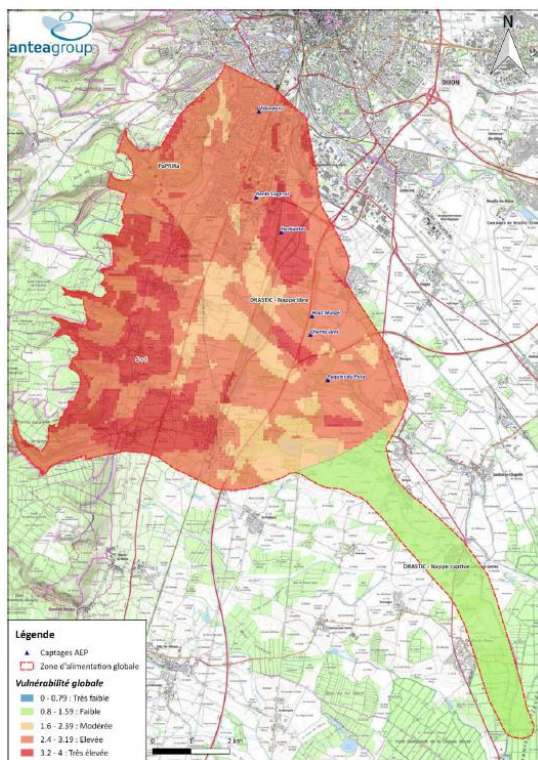
Enfin de compte, seuls 8 ouvrages sur 11 ont été analysés car trois des ouvrages initialement identifiés ne risquaient pas de contaminer la nappe profonde.



Figure 10 : image d'inspection télévisuelle d'un ouvrage

Les inspections aboutissent aux conclusions suivantes :

|              | Travaux à faire  | Coûts des travaux | Connectivité entre nappe superficielle et nappe profonde  | Solution préconisée par Suez Consulting  |
|--------------|--|-------------------|---|--|
| Pz24         | Protection ouvrage (dalle béton)                                     | 1600 à 3100 € HT  | Pas de connexion  | Si l'ouvrage n'est pas utilisé pour des campagnes piézométriques régulières (semestrielle/annuelle), comblement selon la norme NFX10-999   |
|              | Equipement   |                   |   |  |
|              | Air-Lift   |                   |   |  |
|              | Comblement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |
| F1 Marsannay | Protection ouvrage (dalle béton + Capot de protection verrouillable) | 2100 à 3600 € HT  | Connexion possible  | Ouvrage à combler selon la norme NFX10-999   |
|              | Equipement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |
|              | Air-Lift   |                   |   |  |
|              | Comblement   |                   |   |  |
| F2 Longvic   | Protection ouvrage (dalle béton)                                     | 1600 à 3100 € HT  | Connexion possible  | Ouvrage à combler selon la norme NFX10-999   |
|              | Equipement   |                   |   |  |
|              | Air-Lift   |                   |   |  |
|              | Comblement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |
| F5 Marsannay | Opération de "fishing" du parapluie                                  | 2100 à 4100 € HT  | Un parapluie obstruait le tube lisse. Il est probable que les nappes ne soient pas connectées entre elles mais cette hypothèse reste à confirmer.   | Travaux de réhabilitation à réaliser avant prise de décision. Si l'ouvrage n'est pas utilisé pour des campagnes piézométriques régulières (semestrielle/annuelle), comblement selon la norme NFX10-999 |
|              | Protection ouvrage (dalle béton)                                     |                   |   |  |
|              | Equipement   |                   |   |  |
|              | Air-Lift   |                   |   |  |
|              | Comblement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |
| FPZ          | Retrait et remise en place du matériel + Air-Lift                    | 1500 à 2000 € HT  | Pas de connexion  | A conserver  |
|              | Comblement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |
| Pz1979       | Protection ouvrage (dalle béton + Capot de protection verrouillable) | 1600 à 3100 € HT  | Pas de connexion  | Si l'ouvrage n'est pas utilisé pour des campagnes piézométriques régulières (semestrielle/annuelle), comblement selon la norme NFX10-999   |
|              | Equipement   |                   |   |  |
|              | Air-Lift   |                   |   |  |
|              | Comblement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |
| ADHEX        | Protection ouvrage   | 4000 à 6500 € HT  | Du fait de la performance présente au niveau de la nappe superficielle et du niveau statique mesuré, il est probable que l'ouvrage ADHEX mette en relation la nappe superficielle et la nappe profonde. | Ouvrage à combler selon la norme NFX10-999   |
|              | Equipement (bride et contre bride)                                   |                   |   |  |
|              | Air-Lift   |                   |   |  |
|              | Comblement   | 5000 à 6000 € HT  |   |  |
| Pz22         | Protection ouvrage (dalle béton + Capot de protection verrouillable) | 1600 à 3100 € HT  | Inconnue au vue des données obtenues  | Travaux de réhabilitation à réaliser avant prise de décision. Si l'ouvrage n'est pas utilisé pour des campagnes piézométriques régulières (semestrielle/annuelle), comblement selon la norme NFX10-999 |
|              | Equipement   |                   |   |  |
|              | Air-Lift si possible   |                   |   |  |
|              | Comblement   | 1000 à 2000 € HT  |   |  |



La réalisation des travaux (comblement ou réhabilitation) sur les ouvrages publics est estimée entre 55 000 et 65 000 € TTC. Ils pourront être réalisés dès 2025.

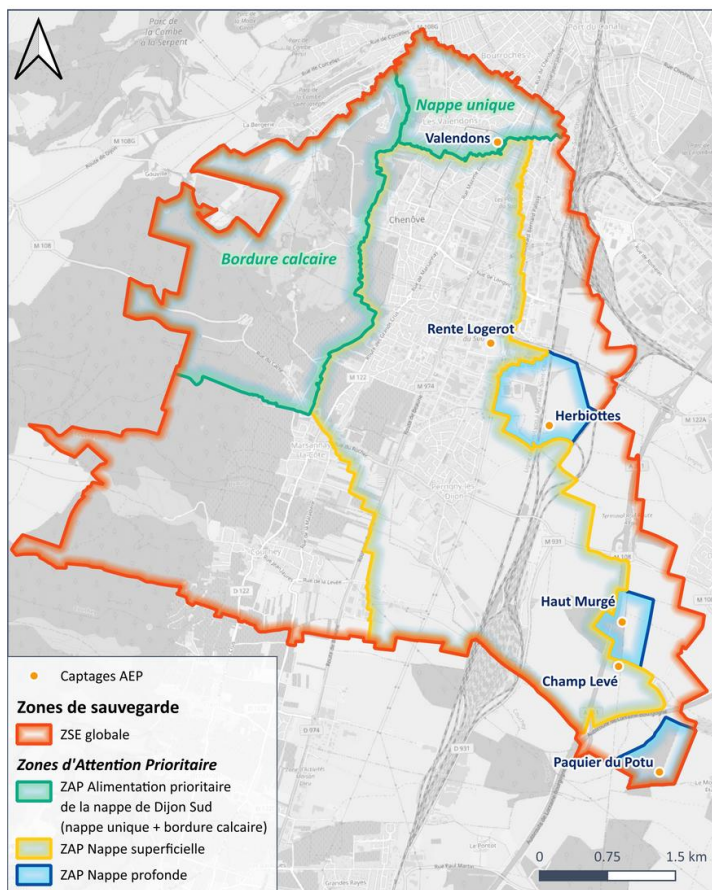
**POL.3.3.2 : Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière - terminée**

L'objectif de cette étude était de définir les zones de sauvegarde sur la nappe de Dijon Sud pour préserver qualitativement les ressources pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Pour cela, au cours de la première phase, une actualisation des zones vulnérables sur la nappe de Dijon Sud a été faite.

Figure 11 : carte de vulnérabilité de la zone d'alimentation globale

Ensuite, des zones de sauvegarde ont été identifiées et délimitées et pour chaque zone une fiche action a été produite.



La Zone de Sauvegarde Exploitée (ZSE) globale correspond à l'emboîtement des Aires d'Alimentation de Captage (AAC). Au vu de sa superficie, de l'exploitation de la nappe profonde et du système multicouche de la nappe de Dijon Sud, la ZSE a été découpée en sous-zonage, appelés « Zones d'Attention Particulière (ZAP) ». Le sous-zonage de la ZSE globale comprend les 6 ZAP suivants :

- Les zones d'alimentation où la nappe de Dijon Sud est vulnérable aux apports provenant de ces secteurs :
  - ✓ ZAP bordure calcaire (uniquement la partie qui alimente directement la nappe) ;
  - ✓ ZAP nappe unique qui comprend le puits de Valendons ;
- ZAP nappe superficielle qui s'étend sur la plaine alluviale et contient les captages de la Rente Logerot et de Champ Levé ;
- Trois ZAP de la nappe profonde (une

pour chaque captage : Herbiottes, Haut murgé et Paquier du Potu).

La ZSE globale et ses ZAP sont principalement recouvertes par des zones urbanisées et agricoles. Ces activités sont susceptibles de présenter un risque de contamination pour la ressource en eau. De plus, la vulnérabilité intrinsèque au droit de la zone de la nappe de Dijon est élevée. Ainsi, le couplage, risque important et vulnérabilité élevée, montre l'importance des démarches de protection à mettre en œuvre et à développer, dès à présent et de manière concertée, sur la ZSE et les ZAP afin de préserver durablement la ressource en eau au droit de ces zones.

Figure 12 : zones de sauvegarde sur la nappe de Dijon Sud

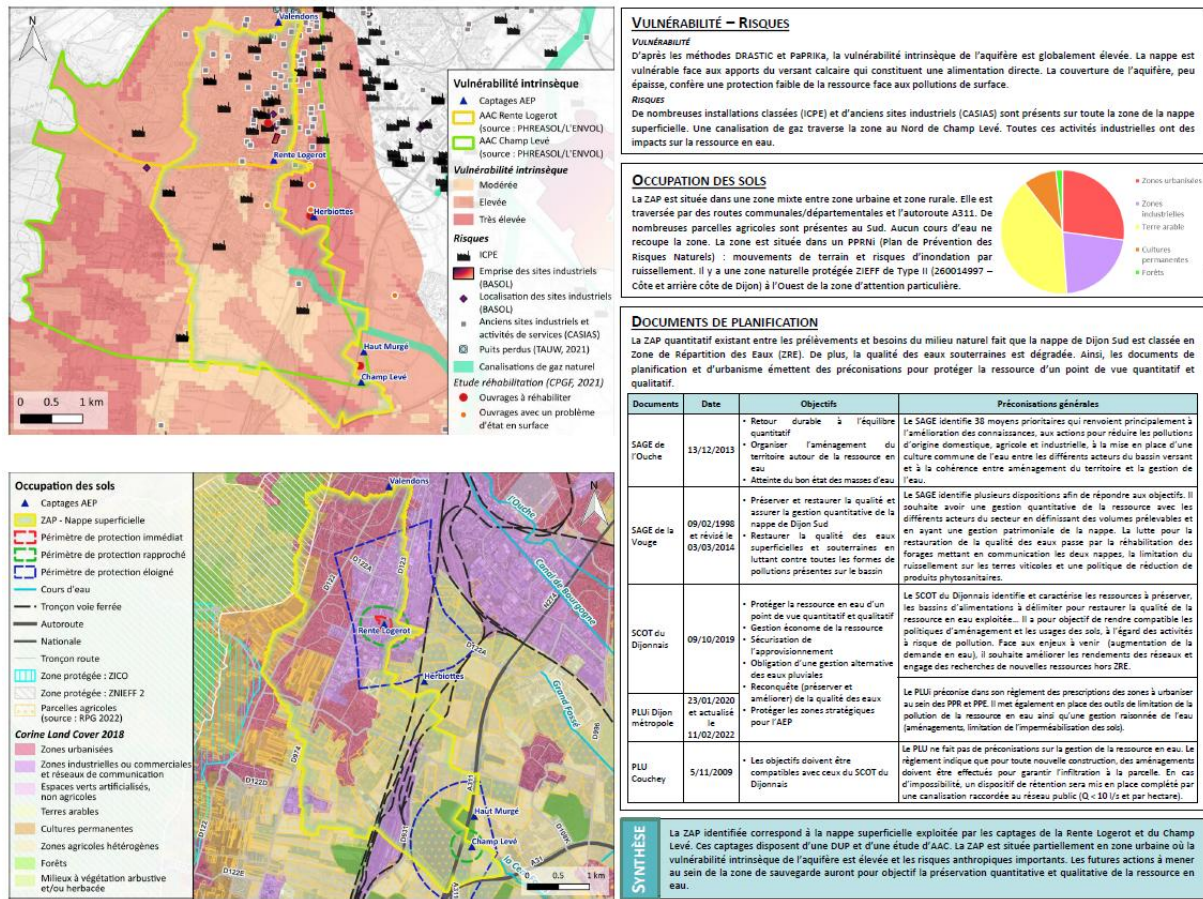


Figure 13 : exemple de fiche décrivant une zone de sauvegarde

34 actions à engager par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement et l'exploitation des ressources en eaux souterraines, sont proposées afin de préserver celles-ci pour la production d'eau potable et les milieux aquatiques. Il s'agit dans un premier temps d'initier une culture de la protection de la ressource en eau sur le territoire afin de mobiliser ces acteurs autour de la démarche, pour aboutir à terme à la mise en place de dispositifs concrets de préservation des ressources stratégiques.

Ces actions découlent de plusieurs réunions de concertation : urbanisme/aménagement de territoire, service eau, SNCF, représentants agricoles / viticoles.

Pour que le zonage soit reconnu par l'État, transmis à l'ensemble des collectivités en charge des documents d'urbanisme et que les actions puissent être opérationnelles, il est nécessaire d'inscrire la ZSE globale et ses ZAP au sein d'un porter à connaissance (PAC) au Préfet (échéance 2025). Le PAC

permettra ainsi d’inscrire les zones au sein du prochain SDAGE, puis en découle le SAGE, les SCoT et PLU/PLUi.

Viendront en parallèle :

- la mise en compatibilité des documents d’urbanisme (SAGE, SCoT, PLU, PLUi) à partir de 2025 ;
- et, la mise en place des actions, mobilisation et engagement des acteurs à partir de 2025.

### 2.3.3. Bilan financier

|              |  |              | 2022-2024          |                    |                   |                               |
|--------------|--|--------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|
|              |  |              | Coût TTC           | Subvention         |                   | Restant à charge à l'InterCLE |
|              |  |              |                    | AERMC              | CD 21             |                               |
| POL.3.3.1    | Diagnostic des 11 ouvrages d’accès à la nappe problématiques en PPR  |              | 14 814,00 €        | 10 369,80 €        | 1 234,50 €        | 3 209,70 €                    |
| POL.3.3.2    | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière | Phases 1 à 3 | 64 320,00 €        | 45 024,00 €        | 3 465,00 €        | 15 831,00 €                   |
| <b>TOTAL</b> |  |              | <b>79 134,00 €</b> | <b>55 393,80 €</b> | <b>4 699,50 €</b> | <b>19 040,70 €</b>            |

Tableau 21 : Détail des dépenses du volet 3

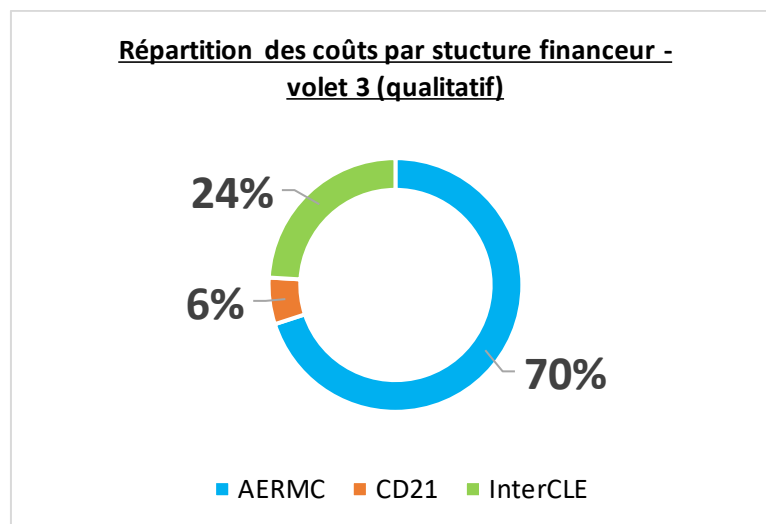


Figure 14 : Répartitions des dépenses du volet 3 par structure financeur

Le montant total dépensé pour le volet 3 : « **gestion qualitative** » entre 2022 et 2024 s’élève à **79 134,00 € TTC**. L’étude désimpermeabilisation représente 81% des dépenses du volet 3.

## 2.4. Bilan global

### 2.4.1. Bilan technique

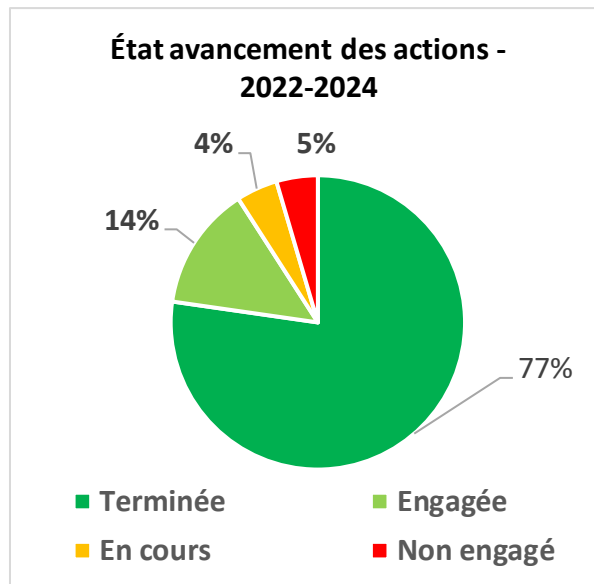


Figure 15 : Bilan des actions du contrat de nappe 2022-2024

77 % des actions du contrat sont terminées et 12% des actions sont été engagées. Une action est en cours de réalisation (fin prévue en 2027) et une action a été abandonnée.

#### À retenir :

- L'action en cours et l'action non engagée (=abandonnée) n'étaient pas en maîtrise d'ouvrage de l'InterCLE.
- 77% des actions du contrat ont pu se finaliser malgré une signature tardive du contrat de nappe (30 novembre 2022).
- Dijon Métropole a également mis en œuvre une dizaine d'actions en faveur de la nappe de Dijon Sud en parallèle du contrat de la nappe de Dijon Sud (cf. bilan du contrat eau et assainissement réalisé par Dijon Métropole) :
  - **Renouvellement de canalisation AEP fuyard :**
    - 1 rue à Ouges ;
    - 2 rue de Chenôve ;
    - 2 rue de Longvic
  - **Étude DUP des 3 ressources de la nappe de Dijon Sud – continuité d'action :** DUP en cours de réalisation ;
  - **Étude AAC (phases 3 et 4) :** en cours ; beaucoup de difficultés pour rencontrer les industriels.
  - **Refonde du bassin pluvial de Saint Urbain pour réduire les déversements d'eaux usées au milieu naturel en temps de pluie / Construction d'un réseau d'assainissement autour du bassin de Saint Urbain pour séparer les eaux usées à traiter des eaux de pluie à rendre au milieu naturel :** réflexion en cours ; détournement des eaux pluviales de Perrigny-lès-Dijon et de Marsannay-la-Côte qui rejoignent aujourd'hui la STation d'ÉPuration des eaux usées (STEP) de Brochon vers la STEP « d'Eau Vitale » (à Longvic) envisagé.
  - **Plan de réduction des macrodéchets par la pose de filets sur les exutoires pluviaux et l'installation de nudges « ici commence la mer, ne rien jeter » :** pose de nudges faite essentiellement dans l'Est Dijonnais, la pose dépend de la volonté des communes et du type de communes (environ 10 dans les communes urbaines et 5 dans les

communes rurales) et 3 filets posés dans des secteurs situés hors du territoire de la nappe (Ouche, Suzon, Mirande).

- **AMO pour l'accompagnement des acteurs du territoire au changement dans le domaine de la gestion intégrée du pluvial à la parcelle pour promouvoir l'infiltration, le stockage et réutilisation de l'eau de pluie :**
  - marché en cours avec un AMO (mars/avril 2024-2025) ;
  - l'action de l'AMO doit permettre d'améliorer les projets menés par la Métropole et des promoteurs.
  - l'AMO permet de faire un tri des projets par commune ;
  - l'AMO propose des formations aux aménageurs et aux porteurs de projets (1 journée pour les bureaux d'études, 1 journée pour les aménageurs publics et 1 journée pour les aménageurs privés ainsi que 2 autres journées à venir en 2025).
- **Travaux de déracordement des eaux pluviales pour l'infiltration** : pas d'avancée.
- **Étude pluviale de détermination de l'imperméabilisation des parcelles de la métropole et de capacité de déracordement du pluvial, désimperméabilisation, et usage des eaux pluviales sur le territoire** : étude engagée et bien avancée, la phase 3 est terminée, cependant, la phase 2 est en cours (initialement, l'étude devait retenir 50 sites où favoriser l'infiltration mais seuls 10 à 15 retenus pour le moment) et communication à venir.

| Enjeux        | N° Fiche action | Intitulé de la fiche action  | État d'avancement en fin de contrat |
|---------------|-----------------|--|-------------------------------------|
| Animation     | ANIM.1.1.1      | Maintenir le poste de chargée de mission   |                                     |
|               | ANIM.1.1.2      | Réaliser l'étude-bilan de mi-contrat   |                                     |
| Communication | COM.1.1.3       | Communiquer auprès du grand public   |                                     |
|               | COM.1.1.4       | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)   |                                     |
|               | COM.1.1.5       | Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale |                                     |

|                      |           |  |  |
|----------------------|-----------|--|--|
|                      | COM.1.1.6 | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau                                     |  |
| Suivi                | SUI.1.2.1 | Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organochlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel                                   |  |
|                      | SUI.1.2.2 | Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents  |  |
|                      | SUI.1.2.3 | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)   |  |
| Gestion quantitative | Q.2.1.1   | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau  |  |
|                      | Q.2.1.2   | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites   |  |
| Suivi                | SUI.2.1.3 | Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau  |  |
| Gestion quantitative | Q.2.2.1   | Étude de désimpermeabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   |  |
|                      | Q.2.2.2   | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimpermeabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud                          |  |
|                      | Q.2.2.3   | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  |  |
|                      | Q.2.2.4   | Mettre en œuvre un PTGE / PGRE   |  |
|                      | Q.2.2.5   | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable |  |
| Suivi                | SUI.2.2.6 | Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts   |  |
|                      | POL.3.1.1 | Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives   |  |
|                      | POL.3.2.1 | Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin              |  |
|                      | POL.3.3.1 | Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR  |  |
|                      | POL.3.3.2 | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière                                   |  |

Tableau 22 : État d'avancement des actions en fin de contrat de nappe 2022-2024

## 2.4.2. Bilan financier

|            |  | 2022-2024    |             |            |                               |
|------------|--|--------------|-------------|------------|-------------------------------|
|            |  | Coût TTC     | Subvention  |            | Restant à charge à l'InterCLE |
|            |  |              | AERMC       | CD 21      |                               |
| ANIM.1.1.1 | Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat) | 162 734,82 € | 89 860,00 € | 433,00 €   | 72 441,82 €                   |
| COM.1.1.3  | Communiquer auprès du grand public                                   |              |             |            |                               |
|            | Balades nature   | 2 850,00 €   |             | 2 850,00 € | 0,00 €                        |
|            | Conception de l'invitation pour la                                   | 693,00 €     | 485,10 €    | -          | 207,90 €                      |

|              |  |   |                     |                     |                    |                     |
|--------------|--|---|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
|              |  | signature du contrat de nappe 2022-2024                     |                     |                     |                    |                     |
|              |  | Événement de signature du contrat de nappe 2022-2024        | 653,91 €            | 457,74 €            | -                  | 196,17 €            |
|              |  | 15 ans de l'InterCLE  | 17 100,64 €         | 11 970,45 €         | -                  | 5 130,19 €          |
| COM.1.1.4    | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)   | Demi-journées d'éducation à l'environnement                 | 7 700,00 €          | 5 390,00 €          | 900,00 €           | 1 410,00 €          |
|              |  | Impression du « Grimoire de la Cent Fonts »                 | 2 325,00 €          | 1 627,50 €          | -                  | 697,50 €            |
|              |  | Maquette  | 12 732,00 €         | 8 912,40 €          | 1 061,00 €         | 2 758,60 €          |
| COM.1.1.6    | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau                                     | Guide (tranche ferme)                                       | 15 375,00 €         | 7 687,50 €          | 1 291,50 €         | 6 396,00 €          |
| SUI.1.2.3    | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)   |   | 19 092,00 €         | 13 364,40 €         | 1 591,00 €         | 4 136,60 €          |
| Q.2.1.1      | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau  | Opération de communication                                  | 9 480,00 €          | 4 740,00 €          | 1 740,00 €         | 3 000,00 €          |
|              |  | Installation et diagnostic du matériel                      | 8 501,66 €          | 4 250,83 €          | -                  | 4 250,83 €          |
| Q.2.1.2      | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre)                    |   | Animation interne   |                     |                    |                     |
| Q.2.2.1      | Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   | Phases 1 à 3 + essais d'infiltration (étude complémentaire) | 69 048,00 €         | 48 333,60 €         | 15 000,00 €        | 5 714,40 €          |
| Q.2.2.2      | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud                          |   | Animation interne   |                     |                    |                     |
| Q.2.2.3      | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  |   | Animation interne   |                     |                    |                     |
| Q.2.2.4      | Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)  |   | 6 829,95 €          | -                   | -                  | 6 829,95 €          |
| Q.2.2.5      | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable | Phases 1 à 3  | 39 000,00 €         | 27 300,00 €         | -                  | 11 700,00 €         |
|              |  | Phases 4 à 6  | 30 300,00 €         | 21 210,00 €         | 2 525,00 €         | 6 565,00 €          |
| POL.3.3.1    | Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR  |   | 14 814,00 €         | 10 369,80 €         | 1 234,50 €         | 3 209,70 €          |
| POL.3.3.2    | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière                                   |   | 64 320,00 €         | 45 024,00 €         | 3 465,00 €         | 15 831,00 €         |
| <b>TOTAL</b> |  |   | <b>483 549,98 €</b> | <b>300 983,32 €</b> | <b>32 091,00 €</b> | <b>150 475,67 €</b> |

Tableau 23 : Dépenses totales au cours du contrat 2022-2024

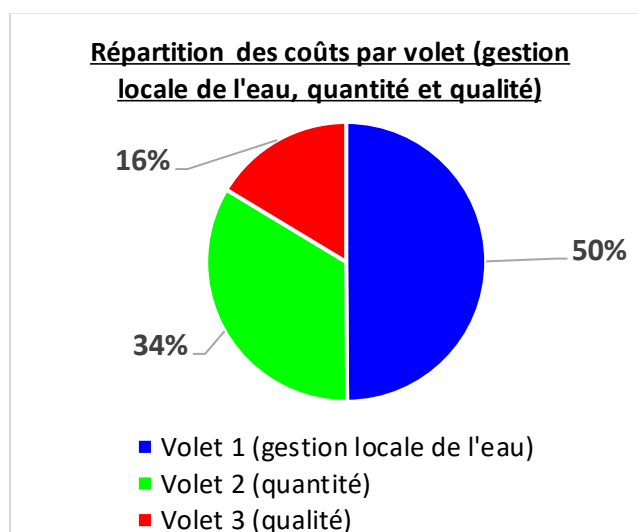


Figure 16 : Répartition des dépenses totales du contrat 2022-2024 par volet

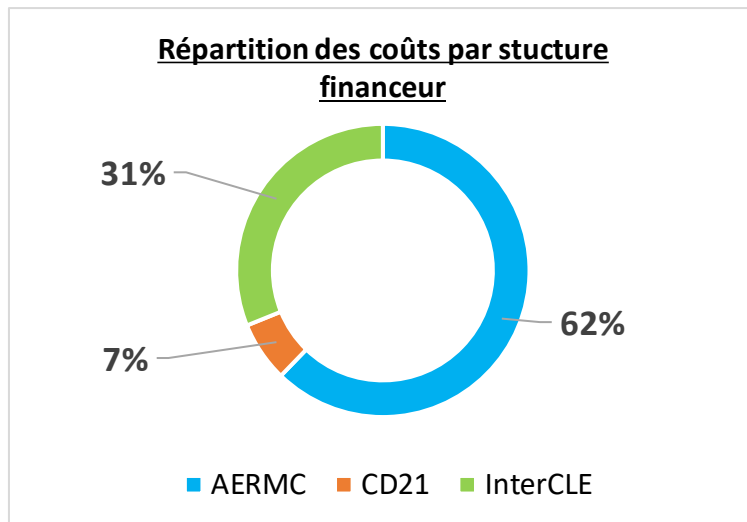


Figure 17 : Répartitions des dépenses totales du contrat 2022-2024 par structure financeur

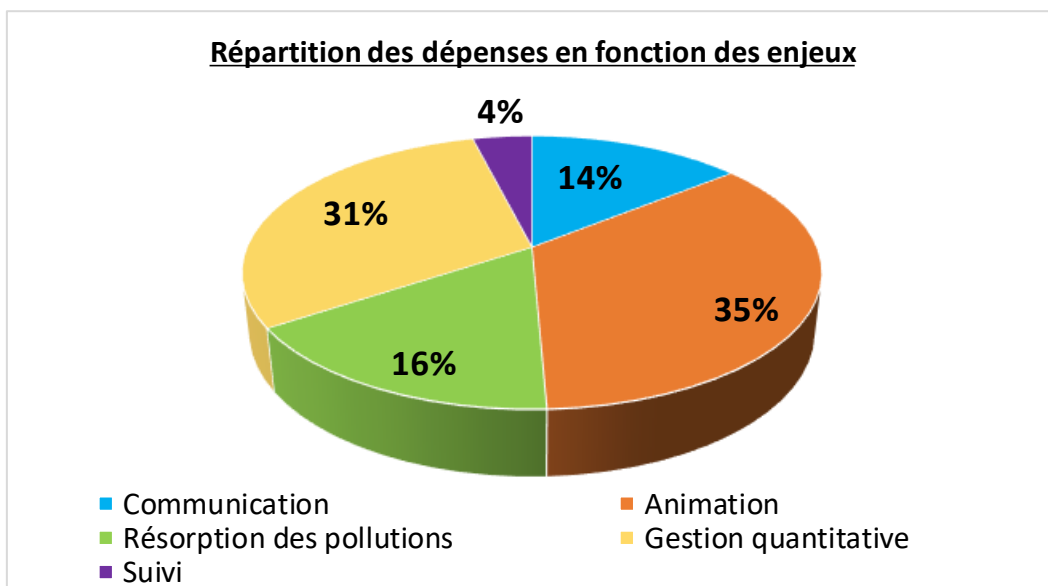


Figure 18 : Répartition des dépenses en fonction des enjeux

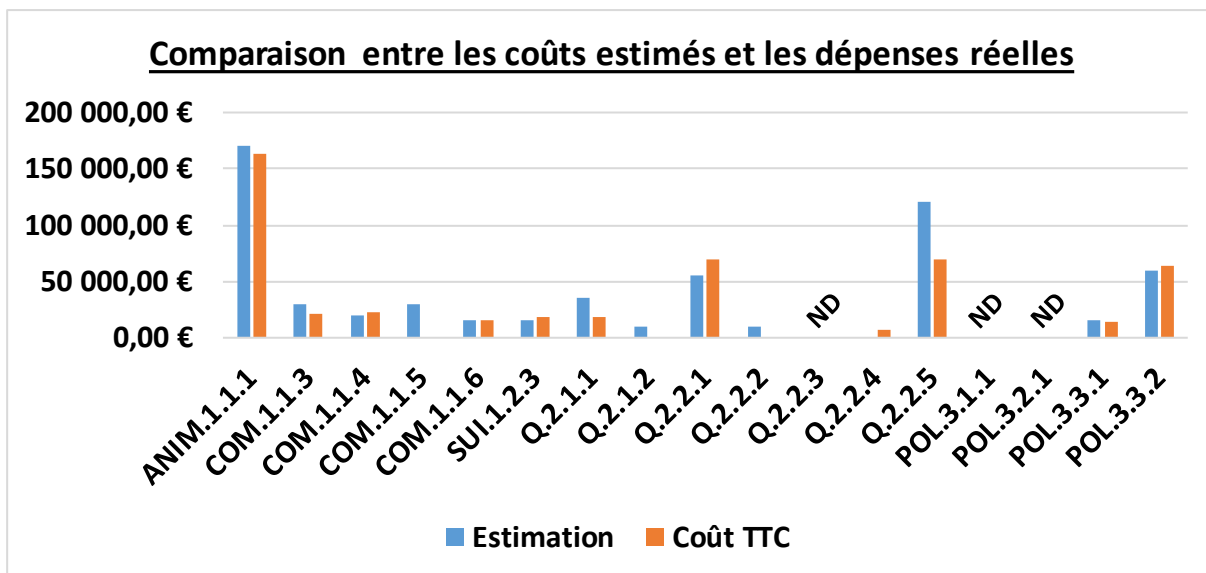


Figure 19 : Comparaison entre les coûts estimés et les dépenses réelles du contrat 2022-2024

|            |  | Estimation   | Coût TTC          |             |
|------------|--|--|-------------------|-------------|
| ANIM.1.1.1 | Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat)   | 170 000,00 €   | 162 734,82 €      |             |
| COM.1.1.3  | Communiquer auprès du grand public   | Balades nature   | 4 000,00 €        | 2 850,00 €  |
|            |  | Conception de l'invitation pour la signature du contrat de nappe 2022-2024 | 1 000,00 €        | 693,00 €    |
|            |  | Événement de signature du contrat de nappe 2022-2024                       | 10 000,00 €       | 653,91 €    |
|            |  | 15 ans de l'InterCLE   | 15 000,00 €       | 17 100,64 € |
| COM.1.1.4  | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)   | Demi-journées d'éducation à l'environnement                                | 8 000,00 €        | 7 700,00 €  |
|            |  | Impression du « Grimoire de la Cent Fonts »                                | 2 000,00 €        | 2 325,00 €  |
|            |  | Maquette   | 10 000,00 €       | 12 732,00 € |
| COM.1.1.5  | Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale | 30 000,00 €  | 0,00 €            |             |
| COM.1.1.6  | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau   | 15 000,00 €  | 15 375,00 €       |             |
| SUI.1.2.3  | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)   | 15 000,00 €  | 19 092,00 €       |             |
| Q.2.1.1    | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau  | Opération de communication   | 10 000,00 €       | 9 480,00 €  |
|            |  | Installation et diagnostic du matériel                                     | 25 000,00 €       | 8 501,66 €  |
| Q.2.1.2    | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre)  | 10 000,00 €  | Animation interne |             |
| Q.2.2.1    | Étude de désimpermeabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   | 55 000,00 €  | 69 048,00 €       |             |
| Q.2.2.2    | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimpermeabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud  | 10 000,00 €  | Animation interne |             |
| Q.2.2.3    | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  | ND   | Animation interne |             |
| Q.2.2.4    | Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)  | ND   | 6 829,95 €        |             |
| Q.2.2.5    | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable   | Phases 1 à 3   | 60 000,00 €       | 39 000,00 € |
|            |  | Phases 4 à 6   | 60 000,00 €       | 30 300,00 € |

|              |   | Estimation          | Coût TTC            |
|--------------|---|---------------------|---------------------|
| POL.3.1.1    | Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives                              | ND                  | ND                  |
| POL.3.2.1    | Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin | ND                  | ND                  |
| POL.3.3.1    | Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR   | 15 000,00 €         | 14 814,00 €         |
| POL.3.3.2    | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière                      | 60 000,00 €         | 64 320,00 €         |
| <b>TOTAL</b> |   | <b>585 000,00 €</b> | <b>483 549,98 €</b> |

Tableau 24 : Récapitulatif des estimations en début de contrat et les dépenses réelles en fin de contrat

En fin de contrat, 83% des montants financiers prévus initialement ont été consommés.

#### **À retenir :**

- Le volet 1 « gestion locale de l'eau » a concentré la majorité des dépenses lorsqu'on regarde l'ensemble des 3 volets.
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a participé à hauteur de 62% des dépenses des actions du contrat de nappe 2022-2024.
- Ce contrat a été bâti autour de 5 enjeux : résorption des pollutions, gestion quantitative, suivi, animation et communication. L'animation concerne la majorité des dépenses, cela concerne le poste de la chargée de missions et la réalisation des opérations en interne.  
Contrairement au contrat précédent, l'accent a été mis sur la gestion quantitative par rapport à la gestion qualitative.
- Quelques surestimations ont été faites : étude portant sur la recharge maîtrisée d'aquifère, économies d'eau chez les particuliers, étude de zone de sauvegarde et le poste d'animation.
- Au contraire, quelques sous-estimations sont aussi notables : rédaction du guide, mis à jour des cartes piézométriques et étude de désimperméabilisation.
- Les 30 000 € affectés à la construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts, par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, n'ont pas été dépensés car le projet a été abandonné par la Communauté de Communes.
- Il est difficile d'estimer et comptabiliser les dépenses réelles effectuées par la SNCF pour la mise en œuvre des pratiques alternatives de désherbage. Une estimation des travaux à réaliser sur la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin viendra une fois l'étude SEPIA terminée.
- Au moment de la rédaction du contrat 2022-2024, les dépenses liées au mis à jour de l'étude volume prélevable et de la rédaction du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) n'ont pas été estimées.

## 3. Évaluation des actions réalisées

Afin de suivre les actions réalisées dans le cadre du contrat de la nappe de Dijon Sud et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de ces actions en fonction des résultats obtenus, des indicateurs ont été définis pour chaque fiche d'action.

Le tableau qui suit fourni l'évolution des indicateurs de réalisation des actions.

Étant donné la grande quantité de documents produits, ils ne figurent pas tous dans ce bilan. Cependant, l'InterCLE est à votre disposition pour fournir les documents que vous souhaitez consulter.

| Code       | Missions   | Indicateurs de réalisation   | État d'avancement des indicateurs de réalisation en fin de contrat  |
|------------|--|--|---|
| ANIM.1.1.1 | Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat) | <p>1. Taux occupation du poste sur la durée du contrat</p> <p>2. Répartition du temps de travail selon leur nature : animation, tâche administrative, veille réglementaire... et suivant les thématiques</p> | <p>100% du temps le poste est occupé par la chargée de missions</p> <p>Répartition du temps de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70% du temps consacré à la mise en œuvre des actions du contrat de nappe (animation réunions, rédaction des dossiers de consultations des entreprises, suivi des études, collecte de données, ...)</li> <li>• 10% du temps dédié à la réflexion du contrat 2025-2027 ;</li> <li>• 5% du temps passé à animer (balades nature, scolaire, ...)</li> <li>• 5% du temps est consacré aux tâches administratives (avis, cellules sécheresses, ...)</li> <li>• 5% du temps dédié à la veille réglementaire ;</li> <li>• 5% du temps consacré aux formations.</li> </ul> <p>En outre, l'animatrice a consacré du temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à la finalisation des actions inscrites au contrat 2016-2021 : bilan de fin de contrat, modélisation de la nappe de Dijon Sud et suivi des travaux d'amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts ;</li> <li>• à rechercher de communes, industriels ou particuliers volontaires pour la mise en œuvre de solutions de désimperméabilisation ;</li> <li>• à l'élargissement de l'InterCLE ;</li> <li>• à la rédaction du dossier de candidature pour obtenir le label "rivière en bon état" décerné par l'AERMC à la Cent Fonts et à l'organisation de l'événement de remise de la distinction, une fois celle-ci obtenue.</li> </ul> <p>Entre octobre 2024 et janvier 2025, la chargée de missions a accompagné deux groupes de stagiaires en Master 2 SEME de l'Université de Bourgogne dans la réalisation de deux sujets de stages.</p> |

|            |  |   |   |
|------------|--|---|---|
| ANIM.1.1.2 | Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat           | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diffusion auprès des partenaires du bilan de fin de contrat</li> <li>2. Communication autour des bilans annuels</li> </ol>                                      | <p>Un bilan annuel a été réalisé chaque année pour rendre compte de l'état d'avancement des actions inscrites dans le contrat de nappe.</p> <p>Les bilans ont été communiqués par courriel et sont disponibles (en téléchargement) sur le site internet de l'InterCLE. La réunion annuelle de l'InterCLE se prête comme moment de communication autour de ces bilans.</p>   |
| COM.1.1.3  | Communiquer auprès du grand public                 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Événements</li> <li>2. Plaquettes</li> <li>3. Nombre de participants aux balades nature</li> <li>4. Nombre de participants aux animations des 15 ans</li> </ol> | <p>Le 30 novembre 2024, l'InterCLE Vouge/Ouche a organisé la signature du contrat de nappe 2022-2024 en collaboration avec les bassins versant de la Vouge, de l'Ouche et de la Tille.</p> <p>16 balades nature réalisées : 01/06/2022, 09/07/2022, 24/09/2022, 12/10/2022, 26/04/2023, 17/05/2023, 21/06/2023, 01/07/2023, 30/09/2023, 21/10/2023, 10/04/2024, 22/05/2024, 12/06/2024, 26/06/2024, 28/09/2024 et 19/10/2024</p> <p>417 personnes ont marché le long de la Cent Fonts et la nappe de Dijon Sud</p> <p>En 2024, l'InterCLE a fêté ses 15 ans et un grand week-end de l'eau a été organisé (<b>4 ateliers</b> : pratiques vertueuses de jardinage, cycle de l'eau, pêche des petites bêtes et économies d'eau ainsi qu'une <b>conférence</b> sur l'eau et l'aménagement du territoire). Près de 150 personnes ont participé aux ateliers et une vingtaine de techniciens et d'élus ont assisté à la conférence.</p>   |
| COM.1.1.4  | Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2) | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'événements de sensibilisation</li> <li>2. Livres pédagogiques distribués</li> <li>3. Nombre d'enfants sensibilisés</li> </ol>                          | <p>Animations réalisées auprès du grand public, étudiants et/ou des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 30/03/2022, l'InterCLE a animé une conférence grand public sur la nappe de Dijon Sud dans le cadre du programme « eau source de vie à protéger » à Marsannay-la-Côte ;</li> <li>• 2 séances de CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)) à Marsannay-la-Côte, avec la participation de 32 enfants (28/03/2023 et 05/04/2023) ;</li> <li>• 2 journées d'animation à Alise-Sainte-Reine dans le cadre de l'événement Récid'eau Armançon, avec la participation de plus de 100 enfants sur le stand tenu par l'InterCLE (11 et 12 mai 2023) ;</li> <li>• 2 journées d'animation à Dijon dans le cadre des Journées Jeunesse (Lions Club), avec la participation de plus de 200 enfants sur le stand tenu par l'InterCLE (25 et 26 mai 2023) ;</li> <li>• Demi-journée d'animation pour une classe d'une trentaine d'élèves de STAV d'un lycée agricole (18/10/2023) ;</li> </ul> |

|           |  |   |  |
|-----------|--|---|--|
|           |  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation réalisée pour le grand public et les enfants le 26/05/2024 lors des journées de la réserve de Combe Lavaux ;</li> <li>• Chaque année au mois de septembre, la chargée de missions accompagne une classe d'Agro Sup à Féney afin de les informer et sensibiliser aux enjeux de la nappe.</li> </ul> <p>Plus de 500 exemplaires du « Grimoire de la Cent Fonts » ont été distribués entre 2022 et 2024.</p> <p>227 enfants sensibilisés entre 2023 et 2024 lors des animations en collaboration avec Pirouette-Cacahuète.</p>   |
| COM.1.1.5 | Construction d'un parcours ludique et pédagogique le long de la portion canalisée de la Cent Fonts pour faire découvrir l'histoire de l'Abbaye de Cîteaux, les masses d'eau ainsi que la biodiversité locale | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de panneaux pédagogiques réalisés</li> <li>2. Autres supports de communication réalisés</li> </ol>                       | L'action a été abandonnée par la CCGCNSG.  |
| COM.1.1.6 | Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte de l'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'élus formés</li> <li>2. Nombre de sessions de formations organisées</li> <li>3. Nombre de guides distribués</li> </ol> | <p>Formations pour les élus (10 sessions de formation et la participation de 66 élus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 sessions pour initier aux enjeux de la nappe, le cycle de l'eau ainsi qu'aux économies d'eau : 27/09/2022, 25/10/2022 et 17/11/2022 – 18 élus formés ;</li> <li>• 3 sessions sur les effets du changement climatique sur l'eau : 10/10/2023, 09/11/2023 et 13/12/2023 - 24 élus formés ;</li> <li>• 4 visites de terrain en collaboration avec Dijon Métropole et ODIVEA : 24/09/2024, 23/10/2024, 04/12/2024 et 18/12/2024 - 24 élus formés.</li> </ul> <p>Le guide sera finalisé mi-janvier 2025. L'animation autour du guide aura lieu par la suite.</p> |
| SUI.1.2.1 | Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organochlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bancarisation des données</li> <li>2. Note de synthèse bisannuelle</li> </ol>   | Une note de synthèse a été réalisée chaque année entre 2022 et 2024, après bancarisation et analyse des données.   |
| SUI.1.2.2 | Recherche de micropolluants, de résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants émergents  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bancarisation des données</li> <li>2. Note de synthèse bisannuelle</li> </ol>   | Une note de synthèse a été réalisée chaque année entre 2022 et 2024, après bancarisation et analyse des données.   |

|           |   |  |  |
|-----------|---|--|--|
| SUI.1.2.3 | Actualiser les cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cartes piézométriques réalisés</li> <li>2. Note de synthèse</li> </ol>   | <p>3 cartes piézométriques ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Basses eaux : septembre 2023 ;</li> <li>• Moyennes eaux : mars 2024 ;</li> <li>• Hautes eaux : juin 2024.</li> </ul> <p>Chaque carte est accompagnée d'un rapport détaillé qui contient également une synthèse.</p>  |
| Q.2.1.1   | Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de dispositifs d'économie d'eau achetés</li> <li>2. Types de dispositifs d'économie d'eau achetés</li> <li>3. Nombre de plaquettes d'informations distribuées</li> <li>4. Nombre de participants aux sessions de rencontre avec l'habitant</li> </ol> | <p>Plusieurs moyens de communication déployés auprès des Fédinois pour qu'ils s'inscrivent à l'opération portant sur les économies d'eau : distribution d'un flyer dans la boîte aux lettres de chaque habitant (en même temps que les vœux du Maire), diffusion d'une affiche (dans 6 panneaux de communication de la commune, sites internet (InterCLE, Echo des communes, Bien Public), Facebook (commune, SBV), 2 articles de journaux dans le Bien Public), réunion publique le 10/02/2024 et enfin un flyer a été distribué dans les carnets de correspondance des enfants de maternelle et de primaire de Fényay.</p> <p>Plus de 50 habitants ont participé à la réunion publique.</p> <p>43 foyers ont été équipés de plusieurs dispositifs d'économie d'eau (douchette, mousseurs et éco-plaquette W.C.).</p> |
| Q.2.1.2   | Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre) | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostics réalisés</li> <li>2. Travaux d'économies d'eau réalisés</li> </ol>   | <p>Le 01/07/2024 l'InterCLE a organisé une réunion d'information sur les économies d'eau à l'attention des élus des communes alimentées par la nappe.</p> <p>Fin décembre 2024, Fényay, Gevrey-Chambertin, Fixin et Brochon ont finalisé leur diagnostic. Quelques autres communes sont intéressées pour réaliser un diagnostic de façon gratuite. Courant 2025, lorsque l'ensemble des communes auront finalisé leur diagnostic, l'InterCLE pourra prendre l'initiative de coordonner la réalisation des travaux d'économies d'eau et des demandes de subvention groupée.</p>   |
| Q.2.1.3   | Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Indice de performance des réseaux [103.2B]</li> <li>2. Rendement des réseaux</li> <li>3. Indice de perte linéaire</li> <li>4. Linaire de travaux de renouvellement de réseau réalisée</li> </ol>   | <p>Tous ces indicateurs sont présentés lors des réunions annuelles portant sur les volumes prélevables. De plus, ces indicateurs sont disponibles sous format Excel, dans les rapports d'activité annuels ainsi que dans ce bilan final.</p>   |

|           |  |   |   |
|-----------|--|---|---|
| Q.2.2.1   | Étude de désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud (communes hors Métropole)   | <ol style="list-style-type: none"> <li>Solutions retenues et appliquées sur la nappe</li> <li>Nombres de sites préconisés pour la désimperméabilisation</li> </ol>                          | En 2024, SEPIA a rendu les conclusions de l'étude. Sur les dix sites étudiés, 6 projets ont une grande probabilité de se concrétiser par des travaux. D'ailleurs, le projet de réfection du parking de l'esplanade Rude à Fixin s'est déjà lancé dans la consultation d'une entreprise de travaux.  |
| Q.2.2.2   | Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud                          | <ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets réalisés</li> <li>Type de projets réalisées</li> <li>Nombre de communes mobilisés</li> <li>Nombre de citoyens mobilisés</li> </ol> | Plusieurs courriers/emails envoyés aux entreprises, prises de contact par mail avec les parties publiques pour sensibiliser aux enjeux de la nappe et promouvoir la désimperméabilisation. Cependant, nous avons eu que très peu de retours.  |
| Q.2.2.3   | Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud  | <ol style="list-style-type: none"> <li>Mis à jour des volumes prélevés</li> </ol>   | Co-rédaction du CCPT avec le SBV. L'appel d'offres sera lancé début 2025.   |
| Q.2.2.4   | Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)  | -   | L'étude prospective sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et NDS donnera lieu à un PTGE courant 2025.   |
| Q.2.2.5   | Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable | <ol style="list-style-type: none"> <li>Dispositifs de recharge maîtrisée retenus</li> <li>Nombre de sites retenus pour la recharge maîtrisée</li> </ol>                                     | La recharge maîtrisée par forage ou bassin est possible dans la nappe superficielle, avec un coût similaire. Un site d'injection/infiltration a été privilégié.   |
| Q.2.2.6   | Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts   | <ol style="list-style-type: none"> <li>Volume prélevé</li> <li>Évolution des débits de la Cent Fonts</li> </ol>   | Tous ces indicateurs sont présentés lors des réunions annuelles portant sur les volumes prélevables. De plus, ces indicateurs sont disponibles sous format Excel, dans les rapports d'activité annuels ainsi que dans ce bilan final.   |
| POL.3.1.1 | Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives   | <ol style="list-style-type: none"> <li>Solutions alternatives aux traitements phytosanitaires</li> </ol>  | Depuis 2021, SNCF Réseau a totalement arrêté l'emploi du glyphosate pour lutter contre l'installation de végétation sur les voies ou aux abords. Le traitement actuel par le glyphosate a été remplacé par un traitement à l'acide pélargonique (produit de biocontrôle) et aux antigerminatifs. Aujourd'hui, ils cherchent progressivement à remplacer les produits de synthèse par des produits naturels. De plus, la SNCF poursuit les recherches sur l'encensement choisi et les espèces exotiques envahissantes. |

|           |   |  |  |
|-----------|---|--|--|
| POL.3.2.1 | Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin | 1. Nombre de bâtiment avec un dispositif réhabilité  | La SNCF est encore très loin du stade travaux car le rendu final de l'étude est attendu pour 2027.   |
| POL.3.3.1 | Diagnostic des 11 ouvrages d'accès à la nappe problématiques en PPR   | 1. Nombre d'ouvrages réhabilités<br>2. Nombre d'ouvrages dont la partie supérieure a été sécurisée   | L'étude a permis de disposer d'un diagnostic de l'état des ouvrages, d'un chiffrage précis des travaux à réaliser, le CCTP pour lancer les travaux ainsi que d'un programme de suivi post-travaux.<br>Les travaux seront réalisés au mieux courant 2025.   |
| POL.3.3.2 | Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de cette dernière                      | 1. Les cartes des zones de sauvegarde<br>2. La carte des zones de vulnérabilités<br>3. Un programme d'actions de préservation de la ressource stratégiques | La carte des zones de vulnérabilités a été réalisée.<br>La carte des 7 zones de sauvegarde a également été réalisée, chaque zone était accompagnée d'une fiche détaillée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ZSE globale</li> <li>• Les zones d'alimentation où la nappe de Dijon Sud est vulnérable aux apports provenant de ces secteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ ZAP bordure calcaire (uniquement la partie qui alimente directement la nappe) ;</li> <li>✓ ZAP nappe unique qui comprend le puits de Valendons ;</li> </ul> </li> <li>• ZAP nappe superficielle qui s'étend sur la plaine alluviale et contient les captages de la Rendre Logerot et de Champ Levé ;</li> <li>• Trois ZAP de la nappe profonde (une pour chaque captage : Herbiottes, Haut murgé et Paquier du Potu).</li> </ul> Enfin, un programme d'action de préservation de la ressource stratégique a aussi été rédigé. |

Tableau 25 : Indicateurs de réalisation des actions à mi-contrat

## 4. Conclusion

En fin de contrat 2022-2024, **77 % des actions sont terminées. 483 549,98 € ont été dépensés, ce qui représente 83% du budget estimé** à la rédaction du contrat de nappe. Ces deux éléments nous indiquent que ce contrat a été une **réussite**.

Il est aussi important de rappeler que ce succès est constaté malgré une signature tardive du contrat, le 22 novembre 2022.

L'action qui n'a pas été engagée et en cours de réalisation ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage de l'InterCLE. Leurs mises en œuvre dépendaient donc de la volonté et des contraintes des maîtres d'ouvrage que l'InterCLE ne pouvait pas anticiper.

L'inertie de la nappe de Dijon Sud étant importante (plusieurs décennies), les évolutions quantitatives et qualitatives sont relativement lentes. Cette inertie est encore plus importante pour la nappe profonde.

Par conséquent, même si l'amélioration de la qualité des eaux brutes n'est pas encore franche pour un certain nombre de paramètres, il est indispensable de continuer à agir en faveur de cette masse d'eau sur le long terme, c'est alors que l'expression « gestion durable » prendra tout son sens.

L'aspect quantitatif n'est pas à mettre de côté. Depuis 20 ans, le niveau de la nappe est en baisse, en raison d'une imperméabilisation toujours plus importante et des prélèvements qui augmentent peu à peu dans les captages AEP situés au sud de la nappe, tout cela couplé aux effets du changement climatique (plus d'évaporation à cause des températures élevées et des précipitations insuffisantes ou extrêmes). Pour retrouver un bon état quantitatif, il faut redoubler d'efforts, notamment en favorisant l'infiltration des eaux pluviales (déconnexion des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation, désimperméabilisation, ...) et en maintenant ou améliorant les rendements objectifs des réseaux d'eau potable.

La réussite de ce contrat est le fruit de l'implication et du dynamisme des divers acteurs (élus et techniciens) de notre territoire.

Désormais, la mutualisation des moyens, à une échelle plus grande, afin de collaborer sur des sujets plus globaux paraît évident (ex : étude prospective et étude volumes prélevables).

Nous pouvons conclure que les actions mises en œuvre au cours de ce contrat ont permis d'apporter des nouvelles connaissances, de faire émerger de nouveaux enjeux et objectifs, de définir les vulnérabilités (quantitatives et qualitatives) et d'apporter des solutions pour garantir la préservation et la reconquête de cette ressource stratégique locale alimentant plus de 45 000 habitants mais également nécessaire à l'activité agricole locale. Toutefois, pour avoir un impact positif significatif pérenne sur la nappe de Dijon Sud, **il est essentiel de poursuivre les efforts et de prendre de nouvelles mesures et orientations selon le principe de précaution et au regard des effets du changement climatique.**

INSTANCE COORDINATRICE  
DU CONTRAT POUR LA NAPPE DE DIJON SUD



LES PARTENAIRES TECHNIQUES / FINANCIERS

